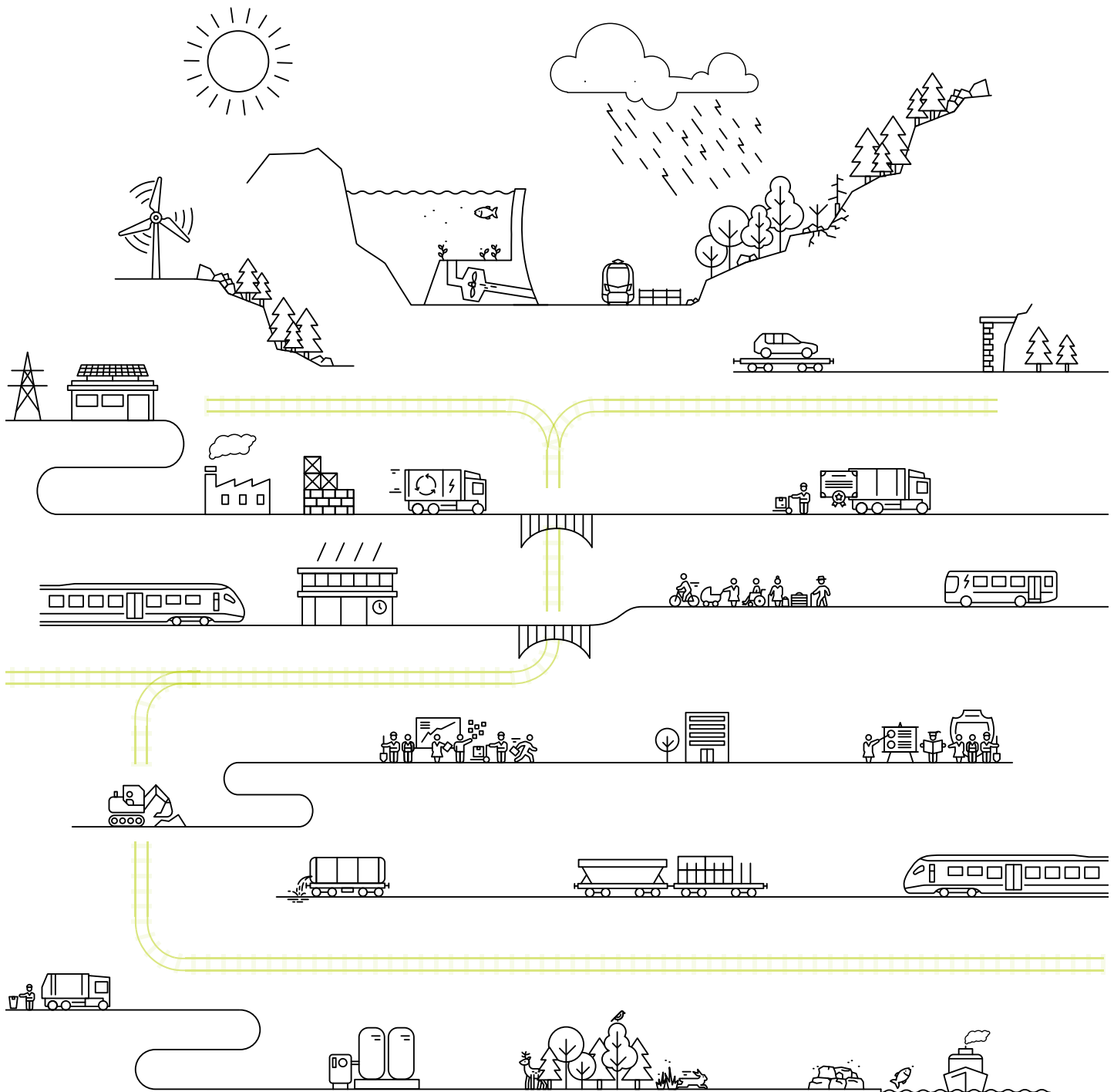


# Rapport de durabilité

(rapport sur les aspects non financiers)

2025



# Sommaire

## 1. Avant-propos 3

## 2. Bienvenue chez BLS

- 2.1. Portrait de l'entreprise et évolution des affaires 4

## 3. La durabilité chez BLS

- 3.1. À propos du rapport sur le développement durable 6
- 3.2. Stratégie et objectifs 7
- 3.3. Double analyse de matérialité 8
- 3.4. Aperçu des thèmes centraux en 2025 14

## 4. Thèmes essentiels

- 4.1. Changement climatique 15
- 4.2. Pollution de l'environnement 21
- 4.3. Biodiversité et écosystèmes 22
- 4.4. Utilisation des ressources et économie circulaire 23
- 4.5. Ressources humaines 24
- 4.6. La main-d'œuvre dans la chaîne de création de valeur 27
- 4.7. Clientèle 27
- 4.8. Gestion d'entreprise 30

## 5. Contact 32

## Annexe

- A:** Index Exigences suisses selon la contre-proposition envers l'IP selon les art. 964 a-c et 964 j-l CO 34
- B:** Index Exigences suisses selon l'Ordonnance sur les rapports relatifs aux questions climatiques 37
- C:** Indicateurs de performance et bases de calcul 47
- D:** Définitions European Sustainability Reporting Standards (ESRS) 53

## Mentions légales

Réalisation: Développement de l'entreprise BLS SA

Rédaction et conception: Communication d'entreprise BLS SA

Mise en page: Magma Branding, Berne

# 1. Avant-propos

*Chères et chers actionnaires, chères et chers partenaires,  
chères collaboratrices et chers collaborateurs de BLS,*

Mettre en place une mobilité durable est l'une de nos principales missions. Pour BLS, le développement durable implique d'assumer nos responsabilités: envers l'environnement, la population, et la stabilité économique de notre entreprise. Cette conduite façonne nos actions et nos décisions – conformément au principe directeur de notre stratégie: cheminer ensemble vers la durabilité.

Pour atteindre nos objectifs, nous avons mis en œuvre des mesures importantes en 2025. Le présent rapport sur le développement durable met en évidence les principaux progrès réalisés au cours de l'année écoulée. Mentionnons notamment la promotion de l'économie circulaire, le développement des sources d'énergie renouvelables ainsi que divers projets d'adaptation au changement climatique. De même, nous avons renforcé la dimension sociale de notre entreprise: nous investissons dans des conditions de travail équitables, la diversité et l'inclusion, ainsi que dans la santé et le bien-être de nos collaboratrices et collaborateurs. Pour notre clientèle, nous améliorons l'accès aux infrastructures et la qualité de l'information, afin de rendre la mobilité accessible à tous et toutes.

Ces évolutions s'inscrivent dans un cheminement à long terme. L'objectif est clair: zéro émission nette d'ici 2050 et une mobilité équilibrée sur les plans écologique, social et économique. Nous savons que nous ne pouvons y parvenir qu'ensemble – avec le concours de nos partenaires, de nos collaborateurs et de nos clients.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien en vue d'une mobilité véritablement durable et pérenne.



*Kurt Bobst, président du conseil d'administration de BLS SA*



*Daniel Schafer, CEO de BLS SA*

## 2. Bienvenue chez BLS

### 2.1.

#### Portrait de l'entreprise et évolution des affaires

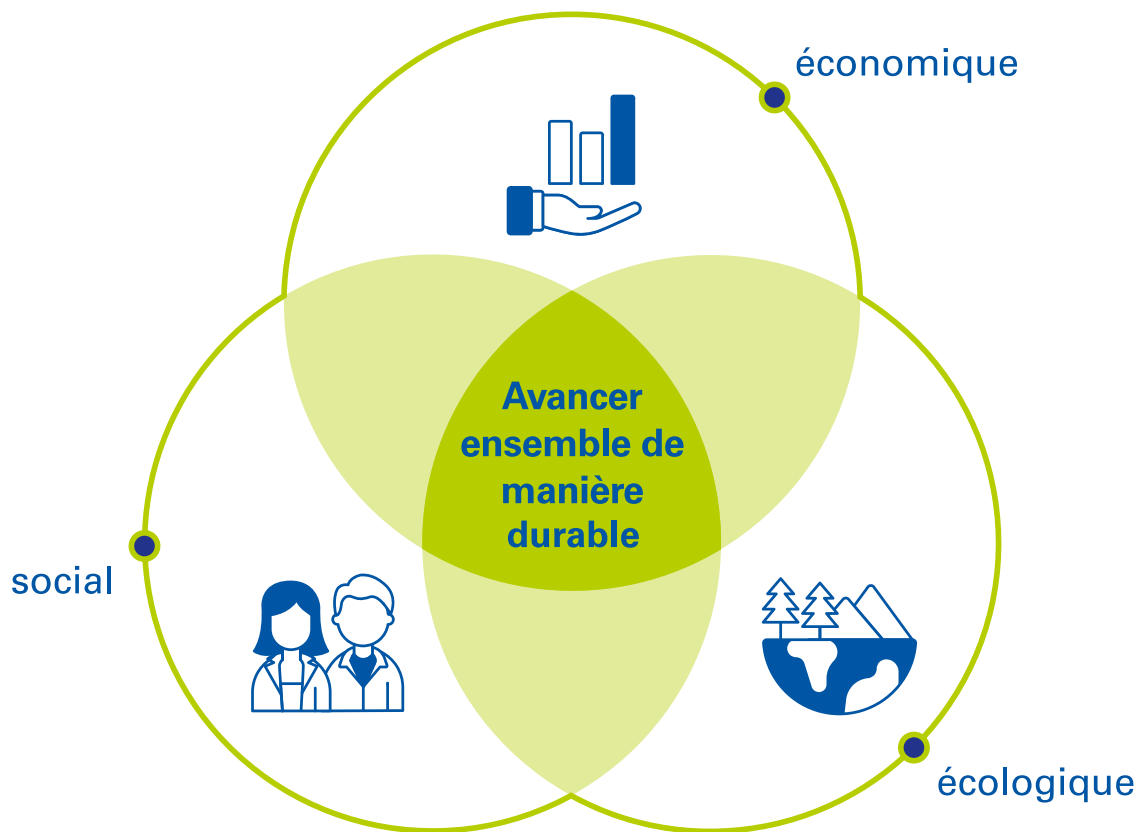
BLS SA, ci-après nommée «BLS», réunit les personnes, les régions et les localités. Dans son cœur de métier, le rail, BLS exploite dans huit cantons des lignes pour les trajets pendulaires et les loisirs, par exemple de Berne à Payerne ou de Lucerne à Langenthal. En outre, l'exploitation des bus et bateaux, le transport autos, la gestion immobilière et le trafic de marchandises font partie de nos activités. Grâce aux lignes de transport autos Kandersteg–Goppenstein et Brigue–Iselle, BLS est le plus grand transporteur de voitures en Suisse, avec plus de 1'362'450 véhicules transportés chaque année. Deuxième plus grand prestataire touristique de l'Oberland bernois, BLS Navigation exploite des trajets touristiques réguliers sur les lacs de Thoue et de Brienz. Durant l'exercice écoulé, 205'494 personnes ont emprunté chaque jour les moyens de transport de BLS. BLS est également active en dehors de la Suisse: avec 18'167 trains de fret, elle a transporté des marchandises le long de l'axe nord-sud, de la mer du Nord à la Méditerranée. BLS compte ainsi parmi les plus grandes entreprises de transport en Suisse. Pour entretenir son réseau ferroviaire, BLS construit et exploite des gares, pose des voies ferrées et rénove des tunnels et des ponts. Elle transforme les terrains ne servant plus à l'exploitation ferroviaire en espaces de travail et d'habitation attrayants. Avec le tunnel de base du Lötschberg, BLS exploite en outre un tronçon clé pour le transport international de marchandises. 3'961 collaboratrices et collaborateurs provenant de plus de 40 nations contribuent à notre diversité; parmi eux, 91% travaillent en Suisse et 9% en Belgique, en Italie et en Allemagne.

En Suisse, les transports publics sont appréciés. En 2025, le nombre de passagers a augmenté à un rythme similaire à celui des deux années précédentes. La croissance de la demande ne signifie toutefois pas automatiquement la croissance des bénéfices. Les extensions d'offre entraînent une augmentation des coûts. BLS perçoit simultanément moins d'argent des pouvoirs publics pour le trafic voyageur régional donnant droit à une indemnisation. La situation financière est tendue malgré la forte demande.

La situation géopolitique est inconstante, ce qui déstabilise les marchés en général. Cela se répercute sur différents modèles commerciaux de BLS. BLS observe l'évolution et déclenche des mesures si nécessaire. Le trafic de marchandises est particulièrement sensible aux incertitudes économiques, ce qui freine la demande. Les mesures d'économie mises en place par BLS ne permettent pas de compenser entièrement la baisse du chiffre d'affaires. De plus, de nombreux chantiers sur le réseau ferroviaire européen, qui entraînent des fermetures de lignes et des restrictions d'exploitation, pèsent sur le résultat du segment du trafic de marchandises.

### 3. La durabilité chez BLS

Pour BLS, le développement durable implique des interactions équilibrées entre aspects sociaux, écologiques et économiques. Ces trois facettes sont prises en compte dans toutes les décisions. Le but est de préserver les ressources à long terme et de répondre aux besoins des générations d'aujourd'hui et de demain afin de leur garantir des solutions de déplacement durables.

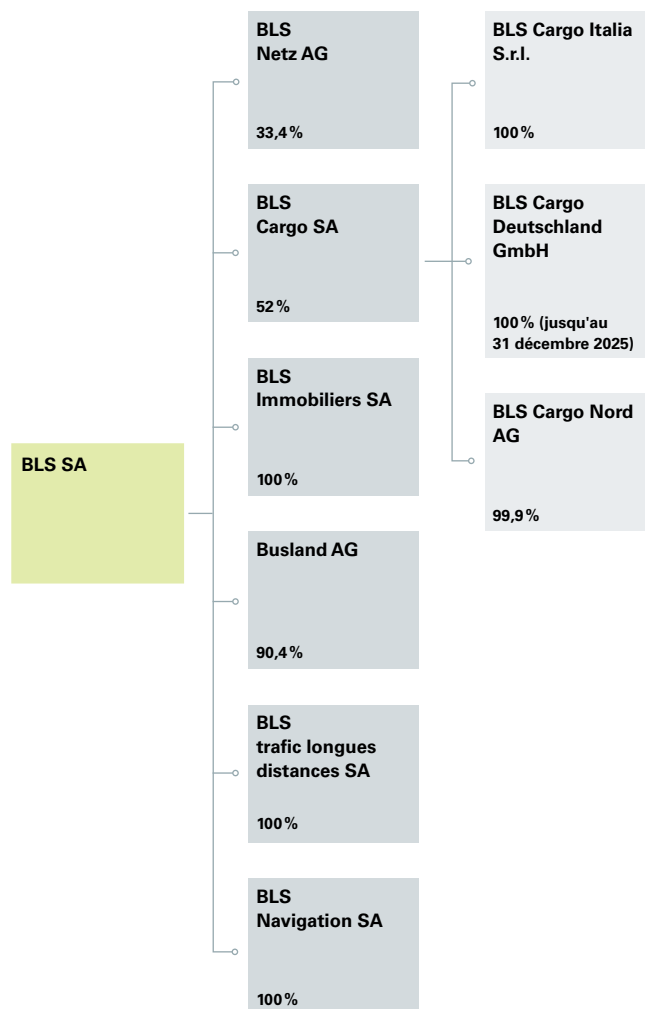


### 3.1. À propos du rapport de durabilité

Le rapport de durabilité concernant BLS et ses filiales pour l'exercice 2025 reflète les exigences du Code suisse des obligations (art. 964 a-c et 964 j-l CO) et de l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. Il se fonde également sur la recommandation de la «Task Force on Climate Related Financial Disclosures» (TCFD). Ce rapport assure la transparence sur les questions non financières de l'entreprise et explique la manière dont elle remplit les exigences légales. Le respect de ces exigences légales est abordé de manière approfondie dans les annexes [A](#) et [B \(index\)](#).

Le rapport englobe toutes les sociétés conformément à la consolidation intégrale, et comprend les rapports de participation respectifs. La part détenue par BLS dans les sociétés est indiquée dans le graphique. En fait notamment partie BLS Netz AG, dont le principal actionnaire est la Confédération, à 50,05%. Vous trouverez plus d'informations sur: <https://www.bls.ch/fr/unternehmen/ueber-uns/unternehmensportraet/organisation>

Les contenus ont été élaborés par des spécialistes du développement durable, en collaboration avec notre service de communication d'entreprise, puis vérifiés par les différents services et les filiales. Le rapport est publié en allemand et en français, simultanément au rapport financier. Il couvre l'année 2025 (période sous revue: 1.1.-31.12.2025). Le conseil d'administration a validé ce rapport au 16 avril 2026; il a été publié le 17 avril 2026. L'assemblée générale traitera le rapport le 19 mai 2026. Celui-ci est consultable pendant dix ans sous <https://www.bls.ch/fr/unternehmen/ueber-uns/unternehmensportraet/geschaeftsbericht>.



## 3.2. Stratégie et objectifs

La durabilité fait partie intégrante de la stratégie 2030+ de BLS.

Quatre des cinq orientations stratégiques présentées ci-dessous sont clairement liées au développement durable, notamment dans les champs d'action Environnement, Personnel, Clientèle et Développement économique.



BLS agit de manière durable et assume ses responsabilités d'entreprise – sur le plan économique et social, mais aussi environnemental. À cette fin, BLS met en œuvre des mesures de protection du climat, tire profit de l'économie circulaire, réduit sa consommation d'énergie et atteindra la neutralité carbone d'ici 2050. BLS est motivée par le désir d'apporter des améliorations continues à son exploitation ainsi qu'une contribution importante aux générations actuelles et futures.



Employeur attractif, BLS propose des activités valorisantes et des conditions d'embauche progressistes. Elle promeut une collaboration inclusive et renforce, grâce à la diversité de ses équipes, sa responsabilité en termes de durabilité sociale. Orientée vers les solutions, sa culture d'entreprise est empreinte de respect, de responsabilité personnelle et de fiabilité. Avec une planification stratégique du personnel et une évolution de carrière axée sur les forces de chacune et chacun, BLS pose les bases de la réussite de l'entreprise et permet à ses collaboratrices et collaborateurs de mettre à profit leurs compétences de manière optimale.



BLS réunit – hier, aujourd'hui et demain. Sa mission première consiste à transporter des personnes et des marchandises, et à relier des régions entre elles. Ce faisant, BLS tient toujours compte des besoins de ses client-e-s et de ses commanditaires internes et externes. Elle connaît leurs exigences actuelles et futures et leur propose des solutions avantageuses et novatrices. Les client-e-s peuvent compter sur BLS, qui maîtrise son cœur de métier et travaille de manière sûre, propre et ponctuelle.



BLS assure à sa clientèle un service public solide et garantit le développement économiquement durable de l'entreprise. BLS pense et agit selon des principes entrepreneuriaux et utilise ses ressources de manière judicieuse et constructive. Forte d'une gestion financière transparente et efficace, BLS veille à la bonne utilisation des ressources. Les processus sont allégés autant que possible, toujours dans une optique globale. BLS bâtit ses structures de façon à garantir l'exécution optimale des processus et, ainsi, la stabilité de l'entreprise.



BLS s'engage en faveur d'une meilleure répartition modale et de la décongestion du trafic de marchandises, et apporte une contribution essentielle aux objectifs de politique sociale. C'est également la source de sa croissance économique. BLS exploite toutes les possibilités de coopérations et d'innovations pertinentes et saisit toutes ses chances sur le marché. Dans sa collaboration avec ses partenaires et ses concurrents, BLS agit toujours dans un esprit de partenariat, en s'orientant vers les solutions et en faisant preuve de fiabilité.

En automne 2023, s'y est ajoutée la stratégie de durabilité. Celle-ci définit des objectifs à long terme, notamment:

- Amélioration continue du bilan climatique et environnemental
- Promotion de la biodiversité
- Réduction de la consommation d'énergie
- Adoption des principes de l'économie circulaire
- Suppression des émissions nettes de CO<sub>2</sub> d'ici 2050

La stratégie prévoit également d'accroître la transparence dans les chaînes d'approvisionnement et de sensibiliser le personnel au développement durable. Les différents secteurs de BLS ont formulé à cet effet des mesures concrètes qui seront consolidées dans l'outil de reporting. Les mesures centrales de 2025 sont exposées au [chapitre 4](#). L'objectif «zéro net» est décrit au [chapitre 4.1.2](#).

### 3.3. Double étude de matérialité

La matrice suivante donne un aperçu des thèmes selon les directives européennes ainsi que de l'impact matériel et financier estimé pour BLS. Par rapport à l'année 2024, les thèmes essentiels qui affectent BLS restent les mêmes. Les thèmes figurant dans les champs en vert sont considérés comme essentiels; ceux dans le champ gris ont été classés comme non essentiels actuellement pour BLS, à l'aune de leur importance sous l'angle environnemental, social et financier. Ces thèmes ne sont pas explorés de manière approfondie dans ce rapport, mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont négligés par BLS. Les termes sont expliqués en détail sur les pages suivantes. Une explication détaillée de la méthodologie de l'étude de matérialité figure dans le [Rapport 2024](#).

#### Matrice de matérialité de BLS<sup>1</sup>

<b>Impacts matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions de travail</li> <li>- Biodiversité</li> <li>- Égalité de traitement et égalité des chances</li> <li>- Conséquences pour la clientèle en matière d'information</li> <li>- Pollution de l'air, du sol et de l'eau</li> <li>- Sécurité personnelle des client-e-s</li> <li>- Sorties de ressources</li> <li>- Apport et utilisation des ressources</li> <li>- Droits liés au travail pour les personnes vulnérables</li> <li>- Culture d'entreprise</li> <li>- Inclusion sociale des client-e-s</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation au changement climatique</li> <li>- Énergie</li> <li>- Protection du climat</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets</li> <li>- Conditions de travail (chaîne de création de valeur)</li> <li>- Impact sur l'étendue et l'état des écosystèmes</li> <li>- Substances (particulièrement) préoccupantes</li> <li>- Droits civils et politiques des communautés</li> <li>- Égalité de traitement et égalité des chances pour toutes et tous (chaîne de création de valeur)</li> <li>- Corruption et pots-de-vin</li> <li>- Microplastiques</li> <li>- Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires</li> <li>- Eau</li> <li>- Droits économiques, sociaux et culturels des communautés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement</li> <li>- Protection des lanceur-se-s d'alerte</li> </ul>
<b>Impacts financiers</b>		

<sup>1</sup> Certains termes des European Sustainability Reporting Standards (ESRS) ont été utilisés dans le présent rapport sous une forme légèrement adaptée afin d'en améliorer la compréhension et la lisibilité pour les lecteur-trice-s. Les adaptations sont listées dans l'[annexe D](#).

Sur la base des directives européennes, le tableau suivant explique le caractère essentiel des thèmes identifiés. Il décrit les principaux impacts (perspective d'impact) ainsi que les risques et les opportunités qui y sont liés (perspective financière). Cela permet de comprendre pourquoi ces aspects, regroupés en huit thèmes généraux, ont été considérés comme essentiels. Par rapport à l'année 2024, il n'y a eu que des changements mineurs.

En outre, le BLS Compliance Board élabore actuellement un processus commun pour le management afin d'assurer une saisie ordonnée en cas de modification des prescriptions légales et de veiller à la bonne mise en œuvre dans les processus, les formations et la documentation.

Thème	Impacts, risques et opportunités	Impacts	Risques et opportunités
<b>ENVIRONNEMENT</b>			
<b>Changement climatique</b>	<p>Les événements météorologiques extrêmes et le changement climatique représentent de plus en plus un défi pour l'exploitation de BLS. Grâce à des mesures efficaces (p. ex. l'exploitation de la forêt de protection ou la désimperméabilisation ciblée de surfaces), BLS peut agir de manière positive et protéger les acteurs concernés des dérèglements climatiques.</p>	+	R, O
Adaptation au changement climatique	<p>Les phénomènes naturels liés au climat et les changements de température peuvent aggraver les dommages aux infrastructures, accroître les coûts de maintenance et entraîner des restrictions opérationnelles, telles que des retards ou des interruptions. Une adaptation précoce et prévoyante aux changements climatiques permet de réduire les perturbations de l'exploitation dues aux dommages causés à l'infrastructure et les coûts qui y sont associés, et de renforcer la résilience de BLS à long terme.</p>		
<b>Changement climatique</b>	<p>À l'heure actuelle, l'exploitation de BLS provoque des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions directes proviennent principalement de l'utilisation de carburants et combustibles fossiles lors du transport de marchandises à l'étranger, de l'exploitation de la flotte de bus et de bateaux, de l'utilisation des biens immobiliers ainsi que de la construction et l'entretien des infrastructures.</p>	-	R, O
Protection du climat	<p>Les nouvelles technologies et les solutions innovantes recèlent un risque de coûts d'investissement élevés et d'incertitudes. Pourtant, l'électrification et les systèmes de propulsion alternatifs offrent des opportunités de réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre. Une meilleure efficacité énergétique permet en outre de réduire les coûts et d'assurer la compétitivité à long terme de BLS.</p>		
<b>Changement climatique</b>	<p>BLS a des besoins énergétiques élevés, lesquels sont couverts à la fois par l'électricité et par l'utilisation de carburants et de combustibles fossiles.</p>	-	R, O
Énergie	<p>Ces besoins énergétiques élevés présentent différents risques. La hausse des prix de l'énergie peut entraîner des conséquences financières, tandis que les nouvelles solutions visant à améliorer l'efficacité énergétique impliquent des coûts d'investissement élevés, des incertitudes technologiques et des risques de marché. Parallèlement, des solutions innovantes permettent d'améliorer l'efficacité énergétique et de réaliser ainsi des économies d'énergie et de coûts.</p>		

Thème	Impacts, risques et opportunités	Impacts	Risques et opportunités
<p><b>Pollution de l'environnement</b></p> <p>Pollution de l'air, du sol et de l'eau</p>	<p>L'exploitation de BLS peut contribuer à polluer l'environnement. Outre les émissions dues à l'exploitation des transports ferroviaires, maritimes et par bus, les travaux d'infrastructure et d'entretien peuvent rejeter des substances nocives. Avec de nouvelles solutions innovantes au niveau de l'exploitation et de la maintenance, BLS peut minimiser ces potentiels effets négatifs.</p> <p>La pollution de l'environnement entraîne différents risques pour BLS, notamment des coûts élevés de réparation des dommages, de nettoyage et d'assainissement, ainsi que des investissements dans des mesures préventives. En outre, les préjudices pour la santé peuvent entraîner des conséquences financières et juridiques désastreuses pour BLS. Le renforcement de la législation environnementale peut entraîner des coûts de conformité supplémentaires et nécessiter des ajustements opérationnels.</p>	-	R
<p><b>Biodiversité et écosystèmes</b></p> <p>Biodiversité</p>	<p>En tant qu'entreprise de transport terrestre, BLS agit en étroite interaction avec la biodiversité. Par ses infrastructures, comme les voies ferrées et les murs antibruit, BLS empiète sur les habitats naturels et peut ainsi limiter la liberté de mouvement de la faune. Pour compenser ces effets négatifs, BLS s'engage pour la mise en place de corridors à faune et de mesures de renaturation. Elle contribue ainsi activement à la promotion de la biodiversité et minimise son impact écologique.</p> <p>L'entretien écologique des espaces verts est coûteux, notamment la lutte contre les néophytes envahissantes, qui entraîne des frais d'entretien supplémentaires. Des exigences réglementaires croissantes pourraient encore augmenter ces coûts à l'avenir.</p>	+	R
<p><b>Utilisation des ressources et économie circulaire</b></p> <p>Apport et utilisation des ressources</p>	<p>Pour son fonctionnement, BLS a besoin d'une grande quantité de ressources. Actuellement, il s'agit en grande partie de matériaux primaires et de ressources non renouvelables. Le recours à l'économie circulaire permet de les réduire.</p> <p>Si les ressources viennent à manquer, des alternatives doivent être trouvées et les processus réorganisés. Cela entraînerait des coûts plus élevés pour BLS, car l'acquisition de ressources alternatives est souvent plus coûteuse. De nouvelles approches circulaires permettent à BLS de réduire ses coûts et de miser davantage sur les matériaux secondaires.</p>	-	R
<p><b>Utilisation des ressources et économie circulaire</b></p> <p>Sorties de ressources</p>	<p>Chez BLS, il subsiste encore un grand potentiel en matière d'économie circulaire. La réutilisation et l'utilisation alternative des ressources, plus particulièrement, recèlent de multiples possibilités de préserver les ressources naturelles et de réduire l'impact environnemental des sorties de ressources.</p> <p>Si les ressources disponibles ne sont pas utilisées de manière optimale, les coûts de l'élimination augmentent. L'économie circulaire renferme des opportunités financières pour BLS: une utilisation efficace des ressources peut non seulement réduire les coûts et augmenter l'efficacité, mais aussi apporter à l'entreprise des avantages économiques à long terme.</p>	-	R, O

## Thème Impacts, risques et opportunités

## SOCIAL

<p><b>Ressources humaines</b></p> <p>Égalité de traitement et égalité des chances</p>	<p>BLS s'engage activement en faveur de l'égalité de traitement et de la diversité au sein de l'entreprise. Un système de rémunération transparent constitue la base d'une rémunération équitable. Afin de promouvoir la diversité, BLS mise notamment sur des conditions d'emploi flexibles, la promotion de la relève et la formation continue. En outre, BLS propose de manière ciblée des emplois pour les personnes souffrant d'un handicap physique. BLS a en également mis en place des points d'accueil précis pour les cas de harcèlement sur le lieu de travail.</p> <p>Si BLS ne reste pas active sur ce front, des conséquences négatives pourraient s'ensuivre. Une réputation entachée pourrait inciter les collaboratrices et collaborateurs à quitter l'entreprise et compliquer le recrutement de personnel, ce qui aggraverait la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. En s'engageant systématiquement, BLS peut toutefois augmenter encore son attractivité en tant qu'employeur, et ainsi fidéliser ses collaboratrices et collaborateurs sur le long terme, tout en attirant du nouveau personnel.</p>	<p> R, O</p>
<p><b>Ressources humaines</b></p> <p>Conditions de travail</p>	<p>Certaines conditions de travail, comme le travail posté ou l'utilisation de machines lourdes, peuvent représenter une contrainte pour le personnel avec des risques pour la santé. De plus, les risques liés à la sécurité peuvent entraîner un impact négatif sur l'environnement de travail. Pour relever ces défis, BLS encourage des modèles de temps de travail flexibles et mène un dialogue ouvert, d'égal à égal.</p> <p>Des mesures insuffisantes pour améliorer les conditions de travail et la culture d'entreprise peuvent diminuer l'attractivité de BLS en tant qu'employeur et ainsi aggraver le manque de personnel qualifié. L'absence de possibilités de participation et la faible implication des collaboratrices et collaborateurs de différentes générations pourraient renforcer cet effet. En revanche, des conditions de travail adaptées et un échange régulier avec les syndicats favorisent l'embauche de talents et la fidélisation à long terme. Des activités porteuses de sens et la promotion des collaboratrices et collaborateurs renforcent en outre la position de BLS en tant qu'employeur attrayant.</p>	<p> R, O</p> <p></p>
<p><b>Main-d'œuvre dans la chaîne de création de valeur</b></p> <p>Droits liés au travail pour les personnes vulnérables</p>	<p>En raison de la complexité des chaînes d'approvisionnement, il est possible que les droits liés au travail, tels que l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, des logements décentes et l'accès à l'eau et aux installations sanitaires, ne soient pas systématiquement garantis. Grâce à une plus grande transparence, BLS peut compenser ces potentiels effets négatifs et garantir que les droits humains sont respectés et les groupes vulnérables protégés. Le code de conduite des fournisseurs contribue à promouvoir des conditions de travail décentes tout au long de la chaîne de création de valeur.</p> <p>En raison des efforts déployés au niveau international, des durcissements sont à prévoir dans les chaînes d'approvisionnement, ce qui pourrait rendre le processus de contrôle de la conformité plus coûteux.</p>	<p> R</p> <p></p>
<p><b>Clientèle</b></p> <p>Inclusion sociale des client-e-s</p>	<p>La mobilité sans obstacles pour tous les groupes de personnes est un aspect central de l'inclusion de la clientèle. Actuellement, tous les accès (gares, bâtiments, systèmes de communication, achat de billets) ne sont pas encore conformes à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Pour relever ce défi, BLS étend continuellement l'accessibilité et met du personnel d'accompagnement à disposition de la clientèle. En outre, elle favorise l'inclusion sociale en diffusant les informations dans un langage (écrit ou parlé) simple et adapté au genre.</p> <p>Le non-respect des prescriptions légales comporte des risques pour BLS, tels que d'éventuelles sanctions juridiques ainsi que des risques en termes de réputation.</p>	<p> R</p> <p></p>

Thème	Impacts, risques et opportunités	Impacts	Risques et opportunités
<p><b>Clientèle</b></p> <p>Effets sur la clientèle liés à l'information</p>	<p>Pour BLS, il est essentiel d'assumer ses responsabilités concernant le traitement des données personnelles. L'entreprise assume sa responsabilité en protégeant la sphère privée, en communiquant de manière transparente et en traitant les données de manière appropriée et responsable. Dans ce contexte, elle a introduit un règlement interne concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), qui règle les exigences en matière de protection des données et définit des principes éthiques pour une utilisation responsable de l'IA en lien avec les données personnelles. Les informations pertinentes pour le public sont accessibles via différents points de contact.</p> <p>BLS est consciente des risques de perte ou de vulnérabilité des données, et travaille donc en permanence avec différentes équipes afin de les réduire autant que possible. Cela nécessite des investissements dans la sécurité informatique ainsi qu'une augmentation des charges de personnel. De tels risques n'impliquent pas seulement une exposition à des sanctions juridiques, mais peuvent également nuire à la réputation de l'entreprise et saper la confiance de la clientèle.</p>	+	R
<p><b>Clientèle</b></p> <p>Sécurité personnelle des client-e-s</p>	<p>La sécurité est une priorité absolue pour BLS, car l'absence ou l'insuffisance de mesures adéquates peut mettre en danger les client-e-s. Grâce au personnel de sécurité dans les trains et aux mesures prises notamment sur les infrastructures et dans les gares, BLS agit concrètement pour maximiser la sécurité.</p> <p>Si celle-ci ne peut être suffisamment garantie, BLS s'expose à des conséquences financières et juridiques. D'éventuelles sanctions, des prétentions en dommages et intérêts ainsi qu'une perte de confiance de la part des passagers et passagères pourraient nuire à la réputation et au chiffre d'affaires.</p>	+	R
<b>GOVERNANCE</b>			
<p><b>Gestion d'entreprise</b></p> <p>Culture d'entreprise</p>	<p>Le fort engagement interne de BLS conduit à une culture d'entreprise positive et donc à un bon climat de travail pour le personnel.</p> <p>La violation de directives internes ou de principes éthiques ainsi que la perte de confiance due à une culture d'entreprise défaillante peuvent avoir des conséquences financières diverses.</p>	+	R
<p><b>Gestion d'entreprise</b></p> <p>Protection des lanceur-se-s d'alerte</p>	<p>BLS protège les lanceur-se-s d'alerte afin de promouvoir une culture d'entreprise positive et de minimiser les infractions. Une plateforme d'alerte garantit la confidentialité des signalements et la protection des personnes concernées. Les signalements peuvent également être effectués de manière anonyme auprès d'un service externe.</p> <p>Une protection insuffisante des lanceur-se-s d'alerte comporte le risque que des violations graves ne soient pas découvertes, ce qui peut entraîner des dommages juridiques, financiers et de réputation pour BLS. De plus, en l'absence d'un tel système, l'entreprise passe à côté de remarques importantes constituant autant d'améliorations possibles.</p>	+	R



### 3.4.

## Aperçu des mesures centrales en 2025

Dans le rapport sur la durabilité de 2025, BLS décrit les principaux développements et les mesures mises en œuvre. Au cours de l'année sous revue, l'accent a été mis sur les thèmes du changement climatique (E1), de l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire (E5) ainsi que des ressources humaines (S1). Des mesures ont été mises en œuvre et des progrès ont été réalisés dans tous les thèmes essentiels.

<p><b>E1</b> <b>Changement climatique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Engagement bénévole dans la forêt de protection BLS</li> <li>– Atelier du futur</li> <li>– Modes de chauffage renouvelables</li> <li>– Concept énergétique de Bönigen</li> <li>– Mise à niveau accélérée de l'infrastructure PV</li> </ul>	<p><b>E2</b> <b>Pollution de l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Technique de nettoyage durable pour l'extérieur des véhicules</li> </ul>	<p><b>E4</b> <b>Biodiversité et écosystèmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Journées de l'environnement</li> <li>– Plantation en périphérie d'agglomération à Bönigen</li> </ul>	<p><b>E5</b> <b>Utilisation des ressources et économie circulaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Réutilisation du mobilier lors du déménagement du siège social</li> <li>– Développement des connaissances de l'équipe EC (économie circulaire)</li> <li>– Exigences des appels d'offres liées à l'économie circulaire</li> <li>– Ballast de recyclage</li> <li>– Pneus rechapés Busland</li> </ul>
<p><b>S1</b> <b>Ressources humaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Sensibilisations</li> <li>– Directive Intégrité</li> <li>– Programme de réinsertion professionnelle</li> <li>– Gsund@BLS</li> <li>– Initiative Culture de la sécurité</li> <li>– Réglementation sur la protection de la maternité et la grossesse</li> </ul>	<p><b>S2</b> <b>Main-d'œuvre dans la chaîne de création de valeur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Contrôle des fournisseurs</li> <li>– Saisie des pays d'origine</li> </ul>	<p><b>S4</b> <b>Clientèle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Cours sur les applications</li> <li>– Journées bernoises du développement durable</li> <li>– Développement de la protection des données dans l'outil SwissGRC</li> <li>– Mention de suppression des client-e-s</li> </ul>	<p><b>G1</b> <b>Gestion d'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Utilisation de l'IA et protection des données</li> <li>– Carte de risque des groupes de marchandises</li> <li>– Système de gestion de la conformité</li> <li>– Durabilité dans les documents d'appel d'offres</li> </ul>

## 4. Thèmes essentiels

Ce chapitre décrit les objectifs fixés et les développements survenus au cours de l'exercice sous revue dans les huit grands thèmes essentiels et leurs sous-thèmes. Les projets et activités y seront également examinés plus en détail.

### 4.1. Changement climatique

Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre époque. En tant que prestataire de mobilité, BLS est consciente de son rôle et de sa responsabilité sociale. Elle s'adapte aux conséquences inévitables du changement climatique, contribue activement à la protection du climat et améliore en permanence son efficacité énergétique.

#### 4.1.1. Adaptation au changement climatique

Pour maîtriser les effets du changement climatique et garantir la sécurité et le bon fonctionnement de l'infrastructure de BLS, des mesures ciblées sont nécessaires. L'indicateur «Nombre d'événements naturels entraînant au moins cinq suppressions de trains» montre la résilience du réseau face aux événements naturels liés au climat.

Seuls les événements survenant sur le réseau d'infrastructure de BLS sont pris en compte. L'année dernière, six événements ont été enregistrés. L'un était dû à des chutes de pierres, un autre à un risque de glissement de terrain à proximité de la voie et quatre liés à des arbres pris dans la ligne de contact après des vents violents. Bien que ces événements soient rares et ne permettent pas une analyse statistique solide, l'indicateur est toujours supérieur à la limite cible fixée à trois événements. Les risques naturels, en particulier dans le contexte du changement climatique, demeurent un défi majeur.

La mise en œuvre de mesures pour affronter les changements climatiques est donc un élément essentiel de la stratégie visant à garantir durablement le bon fonctionnement et la sécurité du réseau ferroviaire, même dans des circonstances météorologiques de plus en plus ardues. Les mesures suivantes ont été mises de l'avant en 2025.

	2022	2024	2025
Nombre d'événements naturels entraînant => cinq suppressions de trains	3	7	6

### Mesures centrales en 2025

#### Engagement bénévole dans la forêt de protection BLS

De fortes chutes de neige durant la semaine de Pâques 2025 ont provoqué des dégâts considérables dans la forêt de protection de la rampe sud du Lötschberg. En l'espace de quelques jours, l'équipe forestière, composée de dix personnes, a reçu le soutien actif de plus de vingt-cinq équipes provenant de nos bureaux, nos ateliers ou nos locomotives, qui ont aidé à réparer les dommages causés par ces intempéries exceptionnelles ([rapport sur le site web](#)).

#### Atelier du futur sur le changement climatique

Des cadres et des spécialistes ont organisé plusieurs ateliers sur le thème du changement climatique et de ses répercussions sur le réseau de BLS. Les champs d'action actuels et futurs ont été classés par ordre de priorité.

## 4.1.2. Protection du climat

BLS améliore continuellement son bilan climatique et environnemental. Il s'agit notamment d'accroître l'efficacité énergétique et d'atteindre le zéro net, avec les objectifs suivants:

- Zéro net, Scopes 1 et 2: émissions en Suisse jusqu'en 2040 (dans la navigation jusqu'en 2050)
- Zéro net, Scopes 1 et 2: émissions à l'étranger jusqu'en 2045
- Zéro net, Scope 3: émissions d'ici 2050

Ces objectifs sont en accord avec les objectifs climatiques suisses ainsi qu'avec la loi sur le climat et l'innovation (LCI).

En 2025, BLS a développé, en collaboration avec les secteurs et les filiales, la première version de la trajectoire de réduction du CO<sub>2</sub> pour les Scopes 1 et 2, afin de formuler des objectifs intermédiaires et de montrer les évolutions attendues entre l'année de référence 2022 et l'année 2050. La trajectoire de réduction actuelle pour BLS SA reflète les réductions de CO<sub>2</sub> des mesures prévues.

Busland AG a entièrement établi la trajectoire de réduction jusqu'en 2040 et l'a conciliée avec sa stratégie de flotte. BLS Navigation SA a également développé la trajectoire d'abaissement jusqu'en 2050 et défini les mesures pertinentes. Ces deux programmes sont présentés à titre d'exemple en raison de leur état d'avancement, et expliqués brièvement.

### Trajectoire de réduction Busland

La trajectoire de réduction de Busland AG repose sur l'objectif primordial d'exploiter une flotte de bus entièrement électrifiée d'ici 2040. Le besoin d'une mobilité fiable et sûre reste inchangé, mais il est complété par l'objectif stratégique de minimisation du CO<sub>2</sub>.

La planification présentée montre clairement que la transition vers l'électromobilité englobe bien plus que la simple acquisition de véhicules. Il s'agit d'un système global d'exploitation qui comprend plusieurs facteurs de réussite critiques, décrits ci-dessous.

*Un système intégral d'exploitation, et pas «uniquement des bus électriques»*

Plus le degré d'électrification est élevé, plus le besoin de coordination au sein du système intégral augmente. L'interaction entre la planification des rotations, les temps de recharge et le nombre de véhicules nécessaires est déterminante. Des créneaux de recharge courts doivent être compensés par des rotations optimisées et une gestion coordonnée de la charge et du processus de recharge afin d'éviter des dépenses supplémentaires et des flottes surdimensionnées.

*Tenir compte de la réalité de l'autonomie et des pics de consommation*

Pour le dimensionnement, ce n'est pas la consommation moyenne qui compte, mais la consommation de pointe, en particulier en hiver. Les facteurs d'influence sont le profil d'utilisation, la topographie et les consommations secondaires, comme le chauffage ou la climatisation. Le développement de la technologie des batteries est une hypothèse centrale dans ce contexte, car l'autonomie, l'efficacité et la prévisibilité en dépendent largement.

*Les infrastructures de dépôt et de recharge, une précondition urgente*

La transition nécessite des investissements importants dans l'infrastructure:

- Expansion des surfaces de dépôt
- Augmentation de la capacité du réseau, y compris la redondance
- Gestion de la charge pour éviter les pics de puissance
- Prévention des incendies et mesures de sécurité
- Adaptation des ateliers (p. ex. travaux sur les toits des véhicules)

De plus, les procédures de construction et d'autorisation ainsi que les délais de livraison ont un impact important sur le calendrier.

*Approvisionnement en électricité et production interne*

Une réduction du CO<sub>2</sub> n'est possible que si l'électricité achetée est effectivement compatible avec le climat.

Il est donc prévu d'installer des panneaux photovoltaïques supplémentaires, p.ex. sur les toits des dépôts, afin d'augmenter la sécurité d'approvisionnement et la transparence des coûts.

*Technologies de sauvegarde et de transition*

Pour les lignes ou les utilisations qui ne sont pas encore adaptées à la recharge en dépôt, Busland étudie le HVO (Hydrotreated Vegetable Oil) comme technologie de transition. Ce qui permettrait de pouvoir respecter les objectifs de réduction, même en cas de problèmes d'infrastructure ou de livraison.

Ces cinq facteurs permettent de définir une trajectoire de réduction par étapes qui tient compte à la fois des exigences de l'entreprise et des obstacles réels à la mise en œuvre. Ce concept permet une exploitation fiable des transports tout en assurant la décarbonisation progressive.

**Trajectoire de réduction pour la navigation**

La trajectoire de réduction de BLS Navigation SA montre l'évolution visée des émissions de gaz à effet de serre des bateaux à moteur entre 2022 et 2050. Elle se base sur les mesures prévues et les objectifs de réduction absolus, mais dépend en grande partie des progrès techniques à venir ainsi que des conditions cadres infrastructurelles et économiques. Les solutions techniques nécessaires pour atteindre l'objectif visé n'existent aujourd'hui qu'à l'état embryonnaire.

*Phase de transition à partir de 2026: Utilisation du HVO*

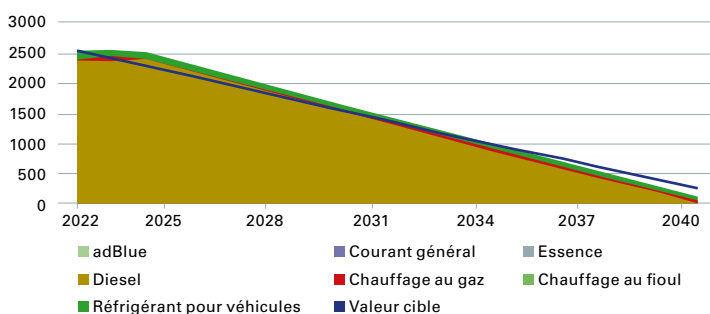
À partir de 2026, du HVO sera utilisé dans une première phase afin de réduire les émissions de la flotte existante. Cette mesure fait office de solution immédiate en attendant l'installation de systèmes de propulsion alternatifs lors des révisions planifiées.

*Électrification à partir de 2029 pour les nouvelles motorisations*

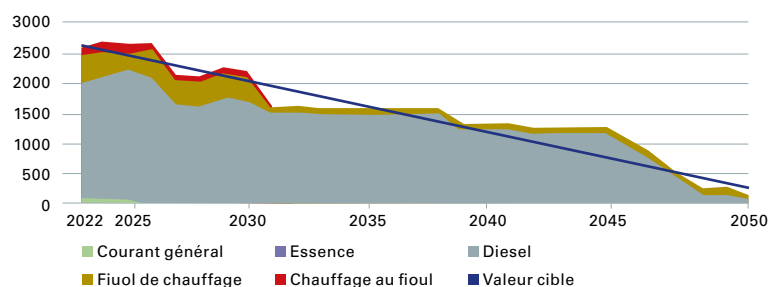
L'électrification successive des bateaux à moteur est prévue à partir de 2029, toujours dans le cadre des cycles de révision programmés. Une approche qui permet d'optimiser les coûts, puisque ces interventions coûteuses auront lieu parallèlement aux travaux dans tous les cas nécessaires.

La combinaison du HVO en phase de transition et de l'électrification par étapes garantit une décarbonisation de la navigation à la fois économiquement viable, techniquement réaliste et robuste sur le plan opérationnel.

Trajectoire de réduction Busland



Trajectoire de réduction pour la navigation



### Bilan des gaz à effet de serre 2025

Depuis l'année de référence 2022, BLS établit un bilan complet des gaz à effet de serre afin de mesurer l'évolution de ses émissions. Le bilan est établi selon le Greenhouse Gas Protocol et comprend tous les gaz à effet de serre définis par le protocole de Kyoto (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC, SF<sub>6</sub>, NF<sub>3</sub>), qui sont convertis en équivalents CO<sub>2</sub> pour permettre la comparaison. Toutes les organisations couvertes par le rapport de durabilité sont prises en compte ([voir chapitre 3.1](#)).

Le bilan englobe toutes les émissions liées à l'exploitation de BLS et de toutes ses filiales en Suisse ainsi que dans l'espace européen (Scopes 1 et 2). Le Scope 1 comprend les émissions directes de BLS, qui résultent de la consommation de carburant de ses propres véhicules ainsi que de la chaleur utilisée pour les processus et les bâtiments. Les fluides frigorigènes et les produits chimiques, qui provoquent des émissions sous forme de gaz volatils, sont également comptabilisés dans le Scope 1. Le Scope 2 comprend les émissions indirectes de BLS, qui se basent sur la production de l'énergie achetée, notamment l'électricité et le chauffage urbain.

Le bilan englobe également les émissions Scope 3 de BLS et de ses filiales. Il s'agit des autres émissions indirectes de BLS, causées par les chaînes d'approvisionnement en amont et en aval, ainsi qu'en dehors de l'organisation au sens strict: les émissions générées par l'achat de marchandises, de services et de biens d'équipement, ainsi que par le transport en amont et les déplacements domicile-travail du personnel.

#### Scope 1: émissions directes de gaz à effet de serre (en t CO<sub>2</sub>e):

	2022	2024	2025
Consommation de carburant des véhicules de l'entreprise	14'900	13'100	12'600
Chaleur pour les processus et les bâtiments	2'400	1'900	1'600
Gaz volatils (fluides frigorigènes et produits chimiques)	600	600	900
<b>Total Scope 1</b>	<b>17'900</b>	<b>15'600</b>	<b>15'100</b>

[L'annexe B](#) contient de plus amples informations sur la méthodologie.

Les émissions Scope 1 de BLS proviennent à environ 85% de la consommation de carburant des véhicules, notamment ceux de BLS Cargo, de la navigation, de Busland et de l'exploitation de l'infrastructure. Si on constate que la consommation de gazole (diesel) a légèrement augmenté chez Busland et la navigation en raison d'un nombre plus

élevé de trajets et de trajets de remplacements, elle a en revanche baissé chez Cargo en raison d'une diminution des trajets effectués avec des locomotives diesel. Au total, cela a entraîné une baisse des émissions de 4%. Parallèlement, les émissions liées au chauffage ont diminué de 15% par rapport à 2024, principalement en raison du remplacement du chauffage au gaz à Bönigen. En outre, en raison de travaux de maintenance planifiés, la quantité de fluides frigorigènes rechargés en 2025 a été légèrement supérieure à celle de l'année précédente.

#### Scope 2: émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie (en t CO<sub>2</sub>e):

	2022	2024	2025
Électricité	9'700	16'000	15'900
Chauffage urbain	100	100	50
<b>Total Scope 2</b>	<b>9'800</b>	<b>16'100</b>	<b>15'950</b>

Le calcul des émissions dues à l'électricité se base sur la méthode «market-based». [L'annexe B](#) contient de plus amples informations sur la méthodologie.

Le tableau montre qu'il n'y a pas eu de changement significatif dans les émissions du Scope 2 en 2025.

Le calcul est effectué selon la méthode «market-based».

#### Scope 3: autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (en t CO<sub>2</sub>e):

	2022	2024	2025
Marchandises, services et biens d'équipement achetés	164'600	183'000	162'600
Activités de fourniture d'énergie	11'600	10'500	10'000
Transport en amont	46'900	37'800	35'400
Traitement des déchets	3'900	1'300	2'200
Déplacements professionnels	300	300	800
Trafic pendulaire du personnel	2'900	3'100	3'100
Utilisation des produits vendus	700	500	1'400
<b>Total Scope 3</b>	<b>230'900</b>	<b>236'500</b>	<b>215'500</b>

Dans la mesure du possible, les émissions du Scope 3 sont calculées selon la méthode basée sur l'activité ou la méthode basée sur la consommation («consumption-based»). Cela n'est toutefois possible que pour une petite partie des émissions, car les données relatives au poids ou à la quantité des biens achetés ou les informations directes des fournisseurs ne sont généralement pas encore disponibles. La méthode basée sur les dépenses («spend-based») est donc utilisée pour la majeure partie des émissions du Scope 3. [L'annexe B](#) contient de plus amples informations sur la méthodologie.

En 2025, la chaîne d'approvisionnement de BLS a généré au total environ 215'500 t CO<sub>2</sub>e. Cela représente une baisse de 9% par rapport à l'année précédente. La réduction provient de la forte variation des volumes d'achat des catégories de produits respectives, qui dépendent à leur tour fortement des activités d'exploitation au cours de l'année concernée (p. ex. chantiers et projets).

Comme les années précédentes, les marchandises, services et biens d'équipement achetés ont constitué la part la plus importante, générant environ 162'600 t CO<sub>2</sub>e. Pour les émissions en amont de la réception d'énergie, environ 10'100 t CO<sub>2</sub>e ont été comptabilisées. Dans le domaine du transport et de la distribution, les services externes de transport de marchandises ont généré environ 35'400 t CO<sub>2</sub>e supplémentaires. Les quelque 7'500 t CO<sub>2</sub>e restantes sont imputables aux catégories du traitement des déchets, des voyages d'affaires, du trafic pendulaire ainsi que de l'utilisation des produits vendus.

### Chiffres clés de référence

Unité	Unité	2022	2024	2025
Trafic régional et grandes lignes Train	CO <sub>2</sub> e/voyageurs-kilomètre	10.74	8.56	8.23
Transport autos	CO <sub>2</sub> e/voiture transportée	44.50	47.34	44.45
Bus	CO <sub>2</sub> e/kilomètre	1'176	1'142	1'296
Navigation	CO <sub>2</sub> e/kilomètre	26'785	27'622	28'788
Fret	CO <sub>2</sub> e/tonne-kilomètre brute	1.79	1.84	1.86

En raison des différentes unités, il n'est pas possible de comparer directement les moyens de transport entre eux. Les émissions de gaz à effet de serre incluses ici comprennent les émissions dues à l'électricité ou au carburant alimentant les différents moyens de transport (émissions directes) ainsi que les émissions liées à la fourniture d'énergie (émissions indirectes).

### 4.1.3. Énergie

En 2025, BLS a mis en œuvre différentes mesures afin d'augmenter l'efficacité énergétique et d'utiliser davantage les énergies renouvelables. Ce chapitre explique les principaux développements et projets.

De manière générale, les changements sont modérés. Comme les années précédentes, la plus grande partie de l'électricité utilisée, soit environ 80%, provient de l'utilisation du courant de traction. On constate une nette augmentation de l'autoproduction d'électricité par le photovoltaïque (180% de la valeur de l'année précédente). Cela s'explique par la poursuite de la construction et la mise en service des installations photovoltaïques internes à l'entreprise.

## Mesures centrales

### Modes de chauffage renouvelables

Au cours de l'année sous revue, plusieurs systèmes de chauffage ont été remplacés par des sources d'énergie renouvelables, notamment à Belp et à Kandersteg. Ces conversions réduisent la consommation de combustibles fossiles et améliorent l'efficacité énergétique des installations.

### Concept énergétique de Bönigen

L'atelier modernisé de Bönigen mise sur un concept énergétique global avec une grande surface photovoltaïque et un système d'eau du lac durable. Environ la moitié de l'énergie solaire produite est utilisée directement; le système permet d'économiser environ 550 t de CO<sub>2</sub> par an.

### Mise à niveau accélérée de l'infrastructure PV

Au cours de l'année sous revue, douze nouvelles installations photovoltaïques au total ont été mises en service sur des bâtiments d'infrastructure existants. La puissance totale nouvellement installée s'élève à un peu moins d'un demi-mégawatt-crête et produit chaque année environ 420 MWh d'énergie renouvelable, dont une grande partie peut être consommée par l'infrastructure elle-même.

	2022	2024	2025
Électricité générale (GWh)	24.6	23.9	24.6
Courant de traction Suisse (GWh)	237.0	229.0	217.0
Courant de traction EU (GWh)	90.5	107.8	108.7
Courant de traction pour l'exploitation du réseau Suisse hors trajets propres (GWh)	45.3	46.1	44.9
Carburants (GWh)	57.3	50.1	50.5
Énergie de chauffage (GWh)	12.9	10.7	9.0
Production d'électricité propre photovoltaïque (GWh)	1.36	1.43	2.59

## 4.2. Pollution de l'environnement

### 4.2.1 Pollution de l'air, du sol et de l'eau

Les sites pollués sont des surfaces qui ont été contaminées par des substances dangereuses pour l'environnement en raison d'activités humaines passées ou actuelles. Ces sites peuvent présenter un risque pour l'homme et l'environnement, notamment pour le sol, les eaux souterraines et l'air. Il existe trois catégories principales de sites pollués: sites de dépôt, sites d'exploitation et sites d'accident. Les sites pollués connus sont répertoriés dans les cadastres publics.

Le cadastre des sites pollués (CSP) des TP de l'OFT recense les sites pollués connus. Si leur nombre n'a pratiquement pas changé par rapport aux dernières années, on constate un déplacement des sites. Dans le cadre de projets de construction, en relation avec des événements accidentels, de nouvelles connaissances sur d'anciens sites de dépôt ou lors de la fermeture d'installations ferroviaires, de nouvelles pollutions sont parfois mises au jour. Parallèlement, BLS décontamine des sites dans le cadre de projets d'infrastructure. L'objectif est d'obtenir une vue d'ensemble complète.

### Mesures centrales

#### Technique de nettoyage durable pour l'extérieur des véhicules

Dans les nouveaux ateliers d'Oberburg, BLS développe une technique de lavage qui utilise des détergents neutres et permet un traitement biologique des eaux usées. Le procédé réduit considérablement la consommation d'eau douce (d'environ 3,5 à 1 million de litres par an) et diminue les coûts d'exploitation d'environ 60%.

	2022	2024	2025
Nombre de sites pollués selon le cadastre des sites pollués TP (CSP OFT)	50	51	49

## 4.3 Biodiversité et écosystèmes

### 4.3.1 Biodiversité

Une biodiversité et des écosystèmes stables sont importants pour le fonctionnement à long terme du réseau BLS. Or, les projets de rénovation et de maintenance, en particulier, peuvent porter atteinte aux habitats naturels. C'est pourquoi BLS met en œuvre différentes mesures pour protéger et promouvoir la biodiversité.

BLS Netz AG dispose au total de 2'307'413 m<sup>2</sup> d'espaces verts. En 2025, BLS a désigné environ 19% de ces espaces comme surfaces de biodiversité et les a entretenus de manière écologique. Ce chiffre exclut les surfaces entretenues par des particuliers afin d'éviter une double comptabilisation.

### Mesures centrales

#### Journées de l'environnement

Lors des Journées de l'environnement, des collaborateur-trice-s de différents domaines se sont engagé-e-s dans la protection de la nature sur le terrain – par exemple en débarrassant des coupes de bois, en rangeant du vieux bois et des tas de pierres ou en plantant des arbrisseaux. Ces interventions soutiennent la revalorisation des habitats et favorisent les écosystèmes locaux.

#### Plantation en périphérie d'agglomération à Bönigen

À l'extrémité nord du site, la lisière du lotissement a été revalorisée sur le plan écologique. BLS a planté sur le talus différentes espèces d'arbres et d'arbustes adaptées au site et a agrémenté la surface d'entassements de branchages et de petites zones humides. Cette mesure améliore la connectivité écologique et favorise la biodiversité locale.

	2022	2024	2025
Part des surfaces de biodiversité avec un entretien écologique des espaces verts (%)	20.1	19.1	19.2

## 4.4. Utilisation des ressources et économie circulaire

L'économie circulaire est un élément central de la stratégie de durabilité de BLS. L'objectif est d'utiliser les ressources de manière plus efficace, d'éviter les déchets et de boucler les cycles de matériaux lorsque cela est possible. En 2025, BLS a mis en œuvre différentes mesures concernant les flux entrants, l'utilisation et les flux sortants des ressources.

### 4.4.1. Apport et utilisation des ressources

Un apport de ressources efficace et une utilisation durable des ressources sont essentiels à la mise en œuvre de l'économie circulaire. Ce chapitre présente quelques stratégies et mesures prises par BLS pour optimiser l'utilisation des ressources.

### 4.4.2. Sorties de ressources

L'objectif est de conserver les ressources le plus longtemps possible dans le circuit et de réduire les déchets. En 2025, l'accent a été mis sur la réduction des déchets de matériaux.

## Mesures centrales

### Réutilisation du mobilier lors du déménagement du siège social

Lors de l'emménagement au nouveau siège social, plus de 80% du mobilier existant a été réutilisé ou adapté. Une mesure qui a réduit considérablement les besoins en ressources et prolongé la durée d'utilisation des meubles.

### Développement des connaissances de l'équipe EC (économie circulaire)

L'approvisionnement stratégique a investi dans des formations sur l'approvisionnement circulaire. Les connaissances acquises ont été directement appliquées dans le cadre d'appels d'offres et d'échanges avec les fournisseurs. Les fournisseurs ont été contactés pour des demandes concrètes de reprise de matériel ou pour la disponibilité d'offres correspondantes, p.ex. dans le domaine des travaux préparatoires.

### Exigences des appels d'offres liées à l'économie circulaire

Les critères de circularité ont été davantage intégrés dans les appels d'offres. Les installations de casiers dans les gares de l'Oberland bernois, le matériel informatique et les composants dans le domaine des infrastructures en sont des exemples. La conférence sur les achats de la Confédération a pris un exemple de BLS comme cas pratique de référence ([consulter l'exemple pratique](#)).

### Ballast de recyclage

Dans trois projets pilotes, BLS a utilisé du ballast recyclé purifié. Les premiers résultats montrent que celui-ci a un potentiel élevé, en particulier sur les lignes moins chargées, et qu'il pourrait couvrir à l'avenir jusqu'à 80% des besoins d'entretien ([rapport disponible sur le site web](#)).

## Mesures centrales

### Pneus rechapés Busland

Busland AG utilise des pneus rechapés. Une pratique qui génère environ 63% de CO<sub>2</sub> en moins et nécessite nettement moins de matières premières comme le pétrole (environ 26 litres par pneu au lieu de 83).

## 4.5. Ressources humaines

BLS promeut un environnement de travail moderne et inclusif et s'engage à élargir sa main-d'œuvre de manière ciblée et à la fidéliser sur le long terme, avec l'égalité des chances, la formation initiale et continue ainsi que de bonnes conditions de travail comme priorités centrales.

### 4.5.1. Égalité de traitement et égalité des chances

BLS s'engage pour l'égalité des chances au sein de son personnel et encourage la formation et le perfectionnement continu de ses collaborateur-trice-s afin que toutes et tous puissent développer leur potentiel et l'exploiter au mieux. Cet engagement, à la base du succès à long terme de BLS, permet également de lutter contre le risque de pénurie de personnel qualifié et de maintenir notre attractivité en tant qu'employeur. Pour ce faire, différentes initiatives ont été mises en place dans les domaines de la diversité et de l'inclusion ainsi que de la santé et du développement du personnel. Ces initiatives, ainsi que l'évolution des thèmes mentionnés, sont présentées dans les chapitres suivants.

La proportion de collaboratrices et celle de femmes occupant des postes de direction a légèrement augmenté au cours des trois dernières années. La valeur cible pour la part de femmes aux postes de direction a été actualisée et s'élève à 20% pour les années 2026 à 2030+.

Le pourcentage de collaboratrices et collaborateurs de nationalité étrangère a également légèrement augmenté depuis 2024. Notons que les collaborateur-trice-s ayant une double nationalité ne sont pas comptabilisé-e-s dans ce chiffre à partir du moment où ils-elles possèdent la nationalité suisse. La valeur cible pour l'année 2026 reste fixée à 10%.

	2022	2024	2025
Part de collaboratrices (%)	17.18	18.70	19.09
Proportion de femmes occupant des postes de direction (personnel) (%)	10.70	11.50	12.72
Part des collaborateur-trice-s de nationalité étrangère (%)	9.00	9.60	9.84

## Mesures centrales

### Sensibilisation à la durabilité, à la diversité et à l'inclusion

Par le biais de formations et d'événements, BLS a renforcé la sensibilisation au développement durable ainsi qu'à la diversité et à l'inclusion. Des événements de réseautage pour les femmes et des événements thématiques sur la durabilité en faisaient partie, tout comme la participation à la BernPride.

### Directive Intégrité

La directive révisée a permis à BLS de renforcer la protection des collaboratrices et collaborateurs contre les atteintes à l'intégrité. Une formation en ligne pour tout le personnel et un webinaire pour les cadres soutiennent sa mise en œuvre.

BLS s'engage à faire suite aux plaintes et à protéger les personnes concernées. Les personnes coupables de harcèlement doivent s'attendre à des sanctions.

### Programme de réinsertion professionnelle

Le nouveau concept de réinsertion professionnelle crée des structures claires et encourage l'utilisation de lieux d'intervention internes. En 2025, trois lieux d'intervention ont été définis.

Afin de soutenir une nouvelle amélioration dans ces valeurs, BLS continuera de mettre en œuvre des mesures ciblées pour encourager les groupes sous-représentés. En s'appuyant sur les bases établies l'année précédente, le programme de mentorat interne sera poursuivi et développé. Il s'adresse en particulier aux femmes et aux personnes de genre non-binaire, aux jeunes et aux collaborateurs de nationalité étrangère et vise à renforcer de manière ciblée les compétences de direction et améliorer durablement l'accès aux postes à responsabilité.

BLS attache une grande importance à la promotion des jeunes talents et s'efforce d'accroître continuellement le nombre d'apprentis. En 2025, 136 apprenti-e-s étaient employé-e-s par BLS dans 20 métiers différents, y compris par les filiales. En font désormais partie les apprenti-e-s chez Busland ainsi que des postes de stage d'intégration supplémentaires. Afin de développer le nombre de places d'apprentissage de manière judicieuse, BLS planifie stratégiquement ses postes dans les domaines où ils sont le plus utiles ou nécessaires. Parallèlement, les places de formation sont réduites ou supprimées là où elles semblent moins utiles. L'objectif pour le nombre de places de formation a été revu à 135 pour l'année 2026.

Offrir une formation de qualité est au cœur de cette démarche. Les places de formation ne servent pas seulement à la qualification professionnelle des apprentis, mais aussi à la fidélisation à long terme des talents chez BLS. L'objectif est d'embaucher le plus grand nombre possible de diplômés qualifiés à des postes fixes. Le taux de recrutement a légèrement baissé en 2025 par rapport à l'année précédente, passant de 57% à 51%, en raison d'une modification de la demande et de la dynamique de recrutement. Pour faire remonter ce taux, BLS mise sur une plus grande implication des collaborateurs dans le processus de recrutement ainsi que sur le développement de la relation entre les formateurs professionnels et les apprenti-e-s. Le taux de recrutement visé reste fixé à 60% pour 2026.

	2022	2024	2025
Nombre de places de formation (au 31.12.)	115	124	136
Taux de recrutement par BLS (%) (jour de référence 1.8.)	44	57	51

#### 4.5.2. Conditions de travail

BLS crée des conditions de travail fiables et promeut la santé et la sécurité de ses collaborateur-trice-s, avec notamment des canaux de dialogue, des programmes de prévention et des mesures de promotion de la santé et de réduction des accidents. Les chapitres suivants approfondissent ces thèmes et fournissent des informations sur l'évolution des chiffres relatifs à la santé et aux accidents.

Depuis 2025, le taux d'accidents professionnels ne prend en compte que les accidents avec arrêt de travail et sans faute de la part du salarié. S'établissant à 1,7, il est inférieur à la valeur cible de 1,78 et montre une amélioration continue. Le taux de fluctuation a baissé à 3,45% et reste inférieur au seuil de 4,5%. Le taux d'absentéisme pour cause de maladie a légèrement augmenté pour atteindre 2,57%, mais il reste inférieur à la limite de 3%. Pour une gestion ciblée, BLS mise sur une gestion active de la santé, avec pour objectif de continuer de limiter les absences pour cause de maladie à 3% maximum.

	2022	2024	2025
Taux d'accidents professionnels avec jours d'arrêt (pour 100 postes à plein temps)	2.54	2.24	1.70
Taux de fluctuation net (%)	4.12	3.85	3.45
Taux d'absentéisme pour maladie (%)	2.79	2.40	2.57

## Mesures centrales

### Gsund@BLS

Avec la campagne de santé se déroulant sur deux ans Fit@BLS (575 participant-e-s) ainsi que des programmes dans les domaines de la santé psychique, de la prévention et de la résilience, BLS a renforcé la santé de ses collaborateur-trice-s. Des bilans de santé spécifiques au site et des analyses telles que la Job Stress Analysis ont complété ces initiatives.

### Initiative Culture de la sécurité

BLS a continué de développer sa culture de la sécurité et a formé une centaine de cadres au cours «Sécurité au travail grâce au leadership». Des mesures de prévention concrètes ont contribué à réduire le nombre d'accidents du travail.

### Réglementation sur la protection de la maternité et la grossesse

Les processus relatifs à la grossesse et à la protection de la maternité ont été uniformisés à l'échelle du groupe et complétés par des aides claires pour les supérieurs et le personnel.

Lorsque cela était possible, des salles de repos ou d'allaitement ont en outre été aménagées lors de l'emménagement au nouveau siège social, ou des locaux ont été définis en cas de besoin.

## 4.6. Main-d'œuvre dans la chaîne de création de valeur

La responsabilité en matière de durabilité sociale dépasse le strict cadre de l'entreprise. C'est pourquoi BLS augmente continuellement la transparence de ses chaînes d'approvisionnement et s'engage à éliminer toute irrégularité au sein de sa chaîne de création de valeur.

### 4.6.1. Droits liés au travail pour les personnes vulnérables

Les achats de BLS se déroulent dans un environnement international exigeant, avec des chaînes d'approvisionnement complexes. Tous les fournisseurs s'engagent à respecter le code de conduite et les directives visant un approvisionnement responsable. Les infractions peuvent être signalées de manière anonyme via le système d'alerte géré en externe. En 2025, aucune notification de mauvaise conduite dans la chaîne d'approvisionnement n'a été reçue.

### Mesures centrales

#### Contrôle des fournisseurs

BLS a effectué une analyse annuelle des risques liés au travail des enfants et a comparé les pays d'origine des marchandises achetées avec l'indice de l'UNICEF. Il en a résulté une liste de 80 fournisseurs qui ont fait l'objet d'une vérification approfondie. L'assistance technique sera encore renforcée en 2026.

#### Saisie des pays d'origine

En 2025, les pays d'origine des produits achetés n'ont pas été activement recherchés. Au lieu de cela, BLS a préparé des processus et systèmes afin de pouvoir saisir ces informations directement lors de l'enregistrement des réceptions de marchandises à partir de 2026. Un dispositif qui améliorera la qualité des données et la transparence.

## 4.7. Clientèle

### 4.7.1. Inclusion sociale des client-e-s

BLS a aménagé 92 gares sur 116 pour les rendre accessibles (79%). 17 autres gares suivront au cours des dix prochaines années; pour 4 gares, aucune adaptation n'est prévue, car les coûts seraient disproportionnés, et 3 stations seront à l'avenir fermées. Pour les gares qui ne sont pas entièrement accessibles, BLS met en place depuis 2024 des solutions de remplacement conformes à la loi (personnel sur place ou offres de navettes).

	2022	2024	2025
Proportion de gares accessibles (%)	73	78	79

### Mesures centrales

#### Cours sur les applications

Via des cours spécifiques aux groupes cibles, BLS soutient avant tout sa clientèle âgée dans l'achat de billets numériques sur smartphone, afin de renforcer l'accessibilité ([rapport disponible sur le site web](#)).

#### 4.7.2. Conséquences pour la clientèle en matière d'information

Les conséquences pour les client-e-s en matière d'information comprennent la protection des données, la liberté d'expression et l'accès à des informations pertinentes et de qualité.

BLS assume pleinement sa responsabilité dans le traitement des données personnelles. Elle assure la protection des données personnelles grâce à une organisation claire et veille à une communication transparente ainsi qu'à un traitement équitable et minutieux des données – y compris l'utilisation responsable de l'IA. Le comité consultatif interne chargé de la protection des données au sein de l'entreprise assume la responsabilité centrale, avec l'aide de responsables de la protection des données dans les différents secteurs. Ensemble, ils veillent à la conformité juridique et au développement continu de la gestion des données.

L'enquête annuelle sur la satisfaction des client-e-s permet également à BLS d'obtenir des informations clés sur leur accès aux informations.

Le comportement de BLS en matière d'information est jugé globalement positif. En 2025, les données relatives aux gares, aux trains en service normal et en cas de perturbations se sont légèrement améliorées. En ce qui concerne les informations dans les bus, on constate une légère baisse.

	2022	2024	2025
Informations fournies par BLS, en gare	7.5	7.6	7.7
Informations fournies par BLS, dans le train en service normal	8.0	8.0	8.2
Informations fournies par BLS, durant les trajets en bus	8.2	8.3	7.9
Informations fournies par BLS, durant les trajets en bateau	8.3	8.6	8.6
Informations reçues, dans la zone d'attente du transport autos	–	7.8	7.7
Informations fournies par BLS dans le train en cas de perturbations	7.1	7.4	7.5

Moyenne (sur une échelle de 10) obtenue lors de l'enquête en ligne. Méthodologie: voir [annexe C](#).

## Mesures centrales

### Développement de la protection des données dans l'outil SwissGRC

L'utilisation de l'outil GRC facilite les procédures de protection des données; celui-ci été mis en place dans les différents secteurs ainsi que dans les filiales, avec les formations correspondantes.

### Journées bernoises du développement durable

BLS a tenu pour la première fois un stand aux Journées bernoises du développement durable et a présenté ses mesures relatives à la durabilité de manière ludique, notamment en exposant la maquette d'un train et en proposant un jeu de mémoire. L'événement a été l'occasion d'échanges et de dialogues avec le public.

### Mention de suppression des client-e-s

BLS mise sur un traitement responsable des données. Le concept de suppression sera révisé afin d'améliorer la transparence et la méthode. Le faible nombre de demandes témoigne de la confiance de la clientèle de BLS dans son traitement des données personnelles.

### 4.7.3. Sécurité personnelle des client-e-s

Chez BLS, la sécurité personnelle des client-e-s est une priorité absolue. Par différentes mesures, elle s'engage quotidiennement à créer un environnement sûr et digne de confiance dans lequel toutes et toutes peuvent se sentir à l'aise.

L'enquête de satisfaction révèle également que les passagers et passagères de BLS se sentent globalement en sécurité. Afin de maintenir et de renforcer ce sentiment de sécurité à long terme, BLS continue à mettre en œuvre des mesures ciblées. En 2025, une équipe interdisciplinaire a élaboré, sur la base d'une analyse approfondie, un programme visant à assurer et améliorer davantage la sécurité dans les trains BLS.

Sur le plan de la sécurité, les dangers liés aux trains représentent un autre thème clé pour BLS. Il s'agit des dangers que représentent les autres trains, les mouvements de manœuvre, les équipements de travail, les véhicules routiers, les obstacles et les personnes. L'augmentation des situations de danger est principalement due à des actions extérieures, telles que les attaques au laser sur les mécanicien-ne-s de locomotives, les intrusions aux abords des voies et la multiplication des véhicules routiers sur les passages à niveau.

	2022	2024	2025
Sécurité ressentie, en gare	7.9	7.6	7.7
Sécurité ressentie, dans le train	8.1	7.9	7.4
Sécurité ressentie, dans le bus	8.3	8.2	8.3
Sécurité ressentie, sur le bateau	9.1	9.1	9.1
Sécurité ressentie, sur le ferroutage	8.2	8.3	8.6
Mises en danger liées au train	32	66	81

Moyenne (sur une échelle de 10) obtenue lors de l'enquête en ligne.  
Méthodologie: voir [annexe C](#).

## 4.8 Gestion d'entreprise

Du point de vue de la durabilité, les thèmes essentiels liés à la gestion d'entreprise comprennent la culture d'entreprise, la protection des lanceurs et lanceuses d'alerte ainsi que la gestion des relations avec les fournisseurs. Ces aspects visent à promouvoir la transparence et la durabilité dans la gestion d'entreprise de BLS.

### 4.8.1. Culture d'entreprise

Pour intégrer efficacement le thème de la durabilité dans le quotidien des entreprises, il est essentiel de disposer de processus courts, d'accès directs et de responsabilités claires. Le schéma ci-contre montre comment est organisée notre gouvernance en lien avec le développement durable. Le conseil d'administration assume, avec la direction, la responsabilité du thème de la durabilité. Il décide de la stratégie de durabilité et valide le rapport sur la durabilité à l'attention de l'assemblée générale.

Les responsables stratégiques au sein du développement durable de l'entreprise coordonnent les activités de tous les secteurs. En collaboration avec la direction et le conseil d'administration, ils sont responsables du suivi des progrès et de la définition des objectifs.

BLS a également désigné des responsables durabilité dans tous les secteurs d'activité. En tant qu'interlocuteur-trice-s et expert-e-s dans leurs domaines respectifs, ces personnes contribuent à ancrer les aspects durables dans les processus internes. Dans les domaines Finance et Supply Chain Management, un nouveau poste dédié à l'approvisionnement durable a été pourvu en 2024. Les fonctions Communication, Legal et Assurance jouent également un rôle décisif: une communication transparente est indispensable pour informer correctement les parties prenantes et favoriser la compréhension des pratiques durables de l'entreprise. L'implication étroite de Legal permet de s'assurer que toutes les activités de durabilité respectent les exigences légales. En collaboration avec Assurance, les risques liés à la durabilité sont intégrés dans les processus de gestion du risque de BLS SA.

Le groupe de travail (composé des responsables stratégiques et des responsables du développement durable des différents secteurs) se réunit au moins une fois par trimestre. En outre, l'avancement des travaux est discuté au moins deux fois par an avec les secteurs concernés.

Grâce à sa structure de gouvernance globale, BLS s'assure que la durabilité n'est pas seulement considérée comme une initiative isolée, mais qu'elle est un élément central du développement et de l'orientation globale de l'entreprise.

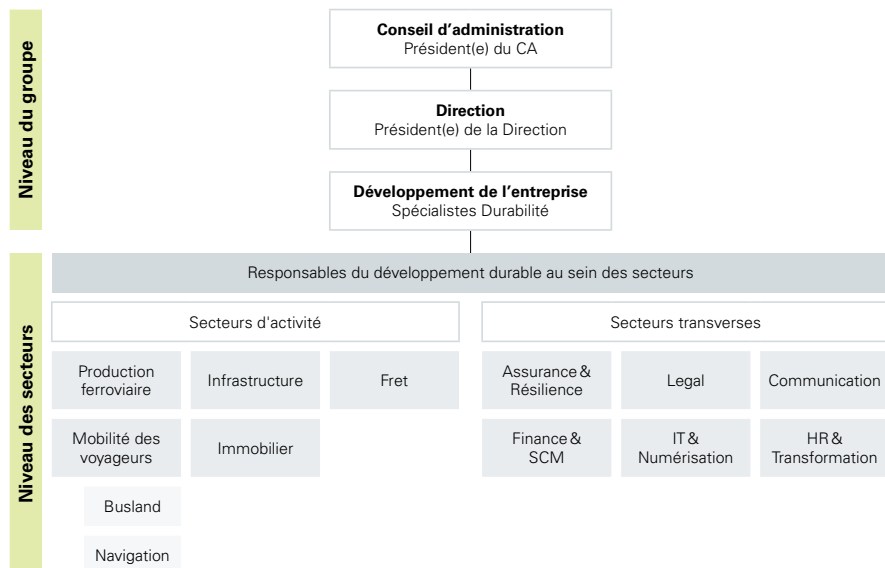
## Mesures centrales

### Utilisation de l'IA et protection des données

BLS a introduit une règle interne concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle. Elle définit les exigences en matière de protection des données et de sécurité et fixe des principes éthiques pour une utilisation responsable de l'IA en relation avec les données personnelles.

### Carte de risque des groupes de marchandises

Grâce à la carte de risque («heatmap») des groupes de marchandises, BLS a évalué environ 220 groupes de marchandises à l'aune de thèmes sociaux et écologiques pertinents. Nous en avons déduit les actions nécessaires pour définir la priorisation dans l'approvisionnement responsable.



#### 4.8.2. Protection des lanceur-se-s d'alerte

Une culture d'entreprise ouverte présuppose que les collaborateur-trice-s et les tiers puissent signaler les infractions en toute sécurité. Outre le signalement aux supérieur-e-s hiérarchiques, il existe une instance pour les lanceur-se-s d'alerte gérée en externe, qui permet de déposer des signalements de manière anonyme. Les messages reçus sont communiqués au Compliance Office qui procède à leur tri et à leur examen. Chaque signalement est examiné.

Le nombre de cas évolue de manière constante. Ceux-ci concernent toujours principalement la protection des données ou la sécurité de l'information et le domaine technique (sécurité et conditions de travail). Ces cas n'ont entraîné aucun dépôt de plainte pénale à l'encontre de collaborateur-trice-s ni aucune auto-dénonciation. Dans la moitié des cas, un manquement aux normes de conformité a été constaté. En résumé, on peut dire que le système est efficace et qu'il aide BLS à détecter les infractions aux règles et à initier des améliorations.

---

#### 4.8.3. Relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement

BLS entretient des relations à long terme avec ses fournisseurs et veille à une collaboration équitable. Les critères de durabilité ont été mieux intégrés dans les documents d'appel d'offres, notamment grâce à une présentation complémentaire des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le code de conduite pour les fournisseurs et le guide des achats responsables encouragent les pratiques commerciales positives et intègres. BLS contrôle et améliore continuellement ses standards afin de garantir une collaboration durable d'égal à égal.

## Mesures centrales

#### Système de gestion de la conformité

En 2025, le système de gestion de la conformité a été révisé et renforcé par une nouvelle directive et un Compliance Board. Celui-ci développe entre autres un processus de saisie et mise en œuvre systématique des modifications légales.

## Mesures centrales

#### Durabilité dans les documents d'appel d'offres

Les critères de durabilité ont été davantage intégrés dans les documents d'appel d'offres. La nouvelle présentation succincte de BLS met l'accent sur les aspects écologiques, sociaux et de gouvernance, tout en précisant que les offres à caractère durable sont expressément privilégiées. Nous signalons ainsi aux soumissionnaires notre intérêt pour les solutions innovantes et durables.

## 5. Contact

Développement de l'entreprise BLS SA  
Freiburgstrasse 130  
3001 Berne  
[nachhaltigkeit@bls.ch](mailto:nachhaltigkeit@bls.ch)

# Annexe

## Annexe A

### Index des exigences suisses selon la contre-proposition à l'IP pour des multinationales responsables selon les articles 964a-c et 964j-l du CO.

Exigences suisses selon la contre-proposition à l'IP pour des multinationales responsables selon l'art. 964a-c CO (questions non financières):

Section	Indication/référence
<b>Conditions</b> – art. 964a CO	
Obligation de rédiger un rapport sur les questions non financières	BLS est concernée par l'obligation de rédiger un rapport et s'y conforme par le présent rapport.
<b>But et contenu</b> – art. 964b CO	
Le rapport rend compte des préoccupations environnementales, sociales, des collaborateur-trice-s, du respect des droits humains et de la lutte contre la corruption.	<p>Les thèmes des préoccupations environnementales, sociales, des collaborateur-trice-s et du respect des droits humains sont traités aux <b>chapitres 3.3 et 4</b></p> <p>Lutte contre la corruption: les fournisseurs de BLS sont tenus de respecter le code de conduite expliqué au <b>chapitre 4.6</b>. Celui-ci définit entre autres le traitement du thème de la lutte contre la corruption. BLS ne tolère aucune violation directe ou indirecte des droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement et exige de ses fournisseurs qu'ils s'engagent contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.</p> <p>Dans le domaine Legal &amp; Compliance, le Compliance Office est responsable de la lutte contre la corruption. Le Compliance Office gère et développe le système de gestion de la conformité conformément à la norme ISO 37301:2021. Le Compliance Officer responsable s'occupe en outre du code de conduite de BLS et est chargé de la formation ainsi que des mesures de prévention de la corruption. Le Compliance Office héberge également le service de signalement pour les lanceur-se-s d'alerte (Whistleblowing-Hotline) qui est géré en externe. Les messages reçus sont communiqués au Compliance Officer qui procède à leur tri et à leur examen.</p>

Section	Indication/référence
Description du modèle d'affaires	<b>Voir chapitre 2</b>
Description des concepts relatifs aux questions susmentionnées	Les thèmes des préoccupations environnementales, sociales, des collaborateur-trice-s et du respect des droits humains sont traités aux <b>chapitres 3.3 et 4</b> . La description de la lutte contre la corruption se trouve à l' <b>annexe A (section «But et contenu», à la deuxième ligne)</b> .
Présentation des mesures prises pour mettre en œuvre ces concepts ainsi qu'une évaluation de l'efficacité de ces mesures	<b>Voir chapitre 4</b>
Description des principaux risques liés aux questions susmentionnées et gestion de ces risques.	<b>Voir chapitre 3.3 et 4</b>
Description des principaux indicateurs de performance relatifs aux questions susmentionnées.	Le <b>chapitre 4</b> présente les indicateurs de performance relatifs aux principaux thèmes et l' <b>annexe C</b> les résume.
Indication des règles sur lesquelles le rapport se fonde et respect de toutes les exigences	<b>Voir chapitre 3.1</b>
Le rapport doit englober toutes les entreprises contrôlées par BLS en Suisse et à l'étranger.	<b>Voir chapitre 3.1</b>
Langue: langue nationale ou anglais	<b>Voir chapitre 3.1</b>
En l'absence de concepts relatifs aux aspects susmentionnés, il convient d'en donner une explication claire et motivée.	Il ne manque aucun concept concernant les aspects mentionnés ci-dessus.

Section	Indication/référence
<b>Approbation, publication, tenue et conservation</b> – art. 964c CO	
Approbation et signature par l'organe supérieur de direction ou d'administration et par l'organe compétent pour l'approbation des comptes annuels.	La signature se fait par l'avant-propos au <b>chapitre 1</b> . De plus amples informations sur l'approbation figurent au <b>chapitre 3.1</b> .
Publication électronique immédiate du rapport après approbation	<b>Voir chapitre 3.1</b>
Garantir l'accessibilité publique du rapport pendant au moins dix ans	<b>Voir chapitre 3.1</b>
Tenue et conservation conformément à l'article 958f	<b>Voir chapitre 3.1</b>

**Exigences suisses selon le contre-projet à l'IP pour des multinationales responsables selon l'art. 964 j-l CO (devoir de diligence et transparence concernant les minéraux et métaux provenant de zones de conflit)**

Section	Indication/référence
<b>Conditions</b> – art. 964a CO	
Obligation de faire rapport	<p>BLS est exemptée du devoir de diligence et de l'obligation de rapport concernant les minerais et les métaux provenant de zones de conflit, car il est prouvé que les quantités minimales définies dans l'ordonnance ne sont pas atteintes. L'obligation d'établir un rapport selon l'art. 964k CO ne s'applique donc pas.</p> <p>BLS est exemptée du devoir de diligence et de l'obligation de rapport concernant le travail des enfants, car il n'existe aucun soupçon fondé que des produits ou des services achetés aient été fabriqués ou fournis en recourant au travail des enfants. L'obligation d'établir un rapport selon l'art. 964 l CO ne s'applique donc pas. Les informations sur la politique de la chaîne d'approvisionnement (guide des achats responsables) de BLS et sur le processus d'évaluation de l'implication concernant le devoir de diligence et de reporting sur le travail des enfants (classification des risques et examen des soupçons) se trouvent au <b>chapitre 4.6</b>. Informations sur le rapport au <b>chapitre 3.1</b>.</p>

## Annexe B

### Index des exigences suisses selon l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques

Conformément à l'art. 3 al. 1–2 de l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, sur la base du rapport «Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures» (TCFD) dans sa version de juin 2017 et de l'annexe «Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures» dans sa version d'octobre 2021.

La formulation des recommandations de la TCFD est interprétée comme suit par BLS: les recommandations formulées dans la version anglaise de la TCFD avec «should + verbe» sont considérées comme obligatoires pour le respect des exigences suisses selon l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. La formulation «should + consider + verbe» est comprise comme une recommandation de «meilleure pratique».

Section	Indication/référence
<b>Gouvernance</b> – Divulgateion de la gouvernance des risques et des opportunités liés au climat	
a. Supervision du conseil d'administration et de la direction du groupe sur les risques et opportunités liés au climat	<p>La «Stratégie BLS 2030+» (<b>voir chapitre 3.2</b>) a été définie par la direction et le conseil d'administration et validée par le conseil d'administration en octobre 2022. Elle pose les bases de toutes les décisions prises par BLS pour l'avenir. En intégrant les thèmes de la durabilité et l'orientation «environnement», la stratégie garantit que les thèmes du développement durable sont pris en compte dans toutes les décisions. L'avancement de la stratégie est présenté à la direction tous les trimestres et au conseil d'administration tous les semestres. Une fois par an, une réunion stratégique de la direction et une réunion du conseil d'administration ont lieu, au cours desquelles la stratégie et le contexte sont examinés et des thèmes stratégiques importants sont traités.</p> <p>Dans le cadre du processus stratégique, les opportunités et risques pertinents pour le groupe ont été définis en 2022 en collaboration avec le conseil d'administration et la direction, ainsi que les secteurs concernés. Le conseil d'administration et la direction se penchent régulièrement sur ces thèmes en étudiant ces opportunités et ces risques chaque année, y compris dans les thèmes de durabilité de la stratégie mentionnés plus haut (notamment les questions climatiques).</p> <p>En outre, dans le cadre du processus de gestion des risques, la situation des risques à l'échelle du groupe est généralement discutée avec la direction à la fin de l'exercice financier et soumise au conseil d'administration sous la forme d'un rapport sur les risques. Dans les cas urgents et importants, la direction et/ou le conseil d'administration sont informés de manière ad hoc en cours d'année par la direction de la gestion des risques, en concertation avec la direction d'Assurance &amp; Résilience.</p>

Section	Indication/référence
<p>b. Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat</p>	<p><b>Voir chapitre 4.8 et annexe B, section «Gouvernance a.»</b></p> <p>Dans le processus de gestion des risques, ceux-ci sont attribués à des responsables des risques, lesquels sont chargé-e-s de l'évaluation, de la gestion et du reporting des risques dans leur domaine de responsabilité, les gestionnaires de risques les épaulant dans cette tâche. La direction évalue et gère les risques importants pour l'entreprise sur la base de l'évaluation des responsables des risques et des recommandations des gestionnaires de risques. Le conseil d'administration prend les décisions sur les risques majeurs de BLS SA, y compris la gestion des risques.</p>
<p><b>Stratégie</b> – Divulguer l'impact réel et potentiel des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière.</p>	
<p>a. Risques et opportunités à court, moyen et long terme liés au climat pour l'organisation</p>	<p>L'évaluation des risques sur la base de la probabilité de survenance et de l'ampleur des dommages permet de comparer les risques entre eux (hiérarchisation). Dans ce contexte, la gestion des risques se réfère à la planification budgétaire et à moyen terme, et donc à un horizon de cinq ans. Les risques à long terme et les tendances en matière de risques sont observés et présentés dans le cadre du rapport, mais ne sont pas évalués conformément à la méthodologie de gestion des risques.</p> <p>Dans le cadre de la double étude de matérialité (<b>chapitre 3.3</b>), les trois horizons suivants ont été choisis pour l'évaluation des risques, conformément aux ESRS: court terme (un exercice comptable), moyen terme (jusqu'à 5 ans) et long terme (plus de 5 ans). Les risques et les opportunités liés au climat sont présentés au <b>chapitre 3.3</b></p>
<p>b. Impact des risques liés au climat et des opportunités sur l'activité, la stratégie et la planification financière</p>	<p>Les risques mentionnés ont été analysés en 2024 et, comme décrit dans la section «Gestion des risques» de l'index, la catégorie «Risques climatiques/environnementaux» a été intégrée dans la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Le <b>chapitre 4.1</b> présente les évolutions en 2025. Pour assurer la cohérence, la stratégie de développement durable est directement intégrée dans la stratégie d'entreprise, et donc remplacée par un document indépendant.</p> <p>L'évaluation des risques sur la base de la probabilité de survenance et de l'ampleur des dommages permet de comparer les risques entre eux (hiérarchisation). Les risques sont représentés sur une matrice des risques. La gestion des risques se réfère délibérément à un horizon de cinq ans, car cela reflète la planification budgétaire et à moyen terme.</p> <p>Concernant l'objectif de réduction des gaz à effet de serre: <b>voir chapitre 4.1.2</b>. La stratégie est décrite au <b>chapitre 3.2</b>. Les décisions au sein de l'entreprise sont prises en référence à la stratégie. En intégrant l'environnement dans la stratégie et en fixant les réductions de CO<sub>2</sub> et les adaptations au changement climatique, les thèmes sont pris en compte dans les processus. Le <b>chapitre 4.1</b> approfondit les objectifs et les mesures dans le domaine du changement climatique.</p> <p>En raison de l'accent mis jusqu'à présent sur les travaux de base, BLS n'a jusqu'à présent pas encore réalisé le thème complexe des analyses pour différents scénarios climatiques.</p>

Section	Indication/référence
c. Résilience de la stratégie en tenant compte de différents scénarios liés au climat, entre autres celui d'un réchauffement de 2°C ou moins	Les tendances susceptibles d'affecter BLS au cours des cinq prochaines années ou au-delà, et qui comportent chacune des opportunités et des risques, sont représentées sur un «radar de tendances». Bien qu'aucune analyse explicite n'ait été réalisée jusqu'à présent pour différents scénarios climatiques, BLS s'est intéressée de près aux effets du changement climatique sur son propre réseau en 2025. Les cadres et spécialistes se sont penchés de manière approfondie sur les changements attendus dus au climat et ont priorisé les champs d'action actuels et futurs qui en découlent. Sur le radar de tendances à l'échelle du groupe, des évolutions centrales telles que les phénomènes météorologiques extrêmes, la décarbonisation des transports, l'économie circulaire ainsi que les systèmes énergétiques renouvelables et locaux ont été classés comme tendances particulièrement pertinentes; la crise climatique mondiale y figure comme mégatendance générale. BLS s'assure ainsi que les aspects des scénarios liés au climat sont déjà pris en compte dans le développement stratégique.

## Section

## Indication/référence

**Gestion des risques** – Divulgation des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat

<p>a. Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat</p>	<p>BLS SA utilise un système de gestion des risques commun au groupe, adapté aux besoins du conseil d'administration et de la direction, conforme à la norme ISO 31000:2018 et à la recommandation d'application correspondante ÖNORM D 4901:2021 et intégré à un «Three-Lines Model». Une matrice des risques uniforme à l'échelle du groupe constitue le fondement de l'évaluation et du reporting standardisé des risques. Une fois par an, la situation en termes de risques à l'échelle du groupe fait l'objet de discussions avec la direction, puis un rapport est remis au conseil d'administration.</p> <p>Les risques sont catégorisés selon des critères spécifiques afin de pouvoir faire appel en interne aux spécialistes compétent-e-s pour l'évaluation des risques. L'une de ces catégories est celle des «risques climatiques/environnementaux».</p> <p>Le changement climatique représente toujours un défi croissant pour BLS SA, car il faut s'attendre à des répercussions directes et indirectes sur l'infrastructure, l'exploitation et la planification à long terme de l'entreprise. Parmi les principaux risques climatiques figurent toujours les chutes de pierres, les coulées de boue, les inondations, les vagues de chaleur, les fortes précipitations, les chutes de grêle ainsi que la fonte des glaciers, avec des conséquences potentielles sur la disponibilité de l'eau. Ces risques peuvent nuire à la capacité d'exploitation et entraîner une augmentation des frais d'entretien et de remise en état.</p> <p>Un suivi des mesures harmonisé au niveau du groupe est établi; les mesures correspondantes sont documentées et suivies de manière centralisée dans l'outil GRC. En ce qui concerne les nouvelles prescriptions légales, BLS SA attend actuellement de nouvelles décisions et mises à jour au niveau fédéral, notamment dans le contexte de l'affaiblissement des exigences réglementaires de l'Union européenne.</p> <p>En outre, le Compliance Board élabore actuellement un processus commun pour le management afin d'assurer une saisie ordonnée en cas de modification des prescriptions légales et de veiller à la bonne mise en œuvre dans les processus, les formations et la documentation.</p> <p>La définition des risques utilisée inclut explicitement le respect des exigences réglementaires: BLS définit un risque comme une conséquence de l'incertitude sur les objectifs, le terme «objectifs» étant interprété au sens large, p. ex. en ce qui concerne les valeurs cibles concrètes, la planification financière ou le respect des exigences réglementaires. En conséquence, un risque doit être compris comme un écart par rapport à ce qui était prévu/attendu. En outre, le Compliance Board élabore actuellement un processus commun pour le management afin d'assurer une saisie ordonnée en cas de modification des prescriptions légales et de veiller à la bonne mise en œuvre dans les processus, les formations et la documentation.</p> <p>Comme pour tous les autres types de risques, leur évaluation est effectuée par les responsables des risques, les gestionnaires de risques les épaulant dans cette tâche. Les risques sont évalués selon le scénario crédible le plus pessimiste (Credible Worst Case).</p> <p>BLS SA utilise un système de gestion des risques commun au groupe, qui s'appuie sur la norme ISO 31000:2018 et utilise la définition des risques de cette norme.</p>
---	---

Section	Indication/référence
<p>b. Processus de gestion des risques liés au climat et de planification financière de l'organisation</p>	<p>Les responsables des risques sont responsables de l'évaluation, de la gestion et du reporting des risques dans leur domaine de responsabilité.</p> <p>Les organes de direction évaluent et gèrent les risques pertinents pour l'entreprise/le secteur sur la base de l'évaluation des responsables des risques et des recommandations des gestionnaires de risques. Ils tranchent également en cas de divergences entre les responsables des risques.</p> <p>Les risques sont évalués selon le scénario crédible le plus pessimiste (Credible Worst Case). Sur cette base, les risques sont représentés dans une matrice de risques et classés par ordre de priorité. En fonction de la position dans la matrice des risques, il est décidé si des mesures doivent être prises et lesquelles.</p> <p>De nombreux risques mentionnés dans les tableaux 1 et 2 des recommandations de la TCFD (<b>section B, chapitre 3</b>) concernent BLS et sont gérés activement. En 2025, la catégorie de risque «Risques climatiques/environnementaux» a été complétée par quelques exemples de risques mentionnés dans ces listes, afin d'aider l'organisation à identifier les risques dans le domaine climatique/environnemental.</p>
<p>c. Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans la gestion générale des risques</p>	<p>Comme pour tous les autres types de risques, leur évaluation est effectuée par les responsables des risques, les gestionnaires de risques et les spécialistes de la durabilité les épaulant dans cette tâche. Les risques climatiques/environnementaux sont pris en compte dans le système de gestion des risques, comme tous les autres risques.</p>

**Indicateurs et objectifs** – Publication d'indicateurs et d'objectifs pour l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

<p>a. Indicateurs appliqués pour l'évaluation des risques et des opportunités liés au climat, alignés sur le processus de stratégie et de gestion des risques</p>	<p>Les indicateurs choisis pour l'évaluation des risques liés au climat se trouvent au <b>chapitre 4</b>, sous les thèmes essentiels correspondants. Lorsque cela est possible, les données de l'année de référence 2022 ainsi que les données pour 2024 et 2025 sont indiquées. Le résumé, accompagné des méthodologies correspondantes, figure à l'<b>annexe C</b>. Des données sur l'énergie y sont également incluses. BLS rapporte encore actuellement les indicateurs relatifs aux déchets de manière incomplète. Les thèmes de l'eau et de l'utilisation des terres ont été évalués conjointement dans la double étude de matérialité (<b>voir chapitre 3.3</b>) et ne sont pas des thèmes essentiels pour BLS. Par conséquent, aucun indicateur n'est saisi pour cela. Les chiffres concernant l'impact financier et les investissements pour l'atténuation et l'adaptation ne sont pas encore inclus dans le rapport. Le relevé est à l'étude. De même, aucune prévision des KPI n'a encore été effectuée.</p> <p>Actuellement, aucune rémunération n'est fixée pour la réalisation des objectifs liés au climat. Aucun prix du carbone n'a encore été implémenté. L'introduction d'un prix fictif interne est à l'étude.</p>
---	--

Section	Indication/référence
b. Émissions de gaz à effet de serre de Scope 1–2 et, le cas échéant, de Scope 3 et risques associés	<b>Voir chapitre 4.1.2</b> et le sous-chapitre «Bilan des gaz à effet de serre». Tous les gaz à effet de serre des Scopes 1–3 ainsi que les indicateurs d'efficacité sont inclus pour l'année de référence 2022 et pour les années 2024 et 2025. La base de calcul est le Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol). Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée, voir l'annexe B, tableau «Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques», article 3 al. 4c.
c. Objectifs pour gérer les risques et opportunités liés au climat, y compris la performance par rapport à ces objectifs	Objectifs zéro émission nette: <b>voir chapitre 4.1.2</b> . Il s'agit d'un objectif absolu, l'année de référence étant 2022. La méthodologie du bilan CO <sub>2</sub> est expliquée au <b>chapitre 4.1, ainsi que de manière plus approfondie à l'annexe B, tableau «Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques», art. 3 al. 4c.</b>  Il n'existe actuellement aucun objectif pour les intensités d'émission et les autres risques liés au climat.

#### Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques (art. 3 al. 3–4):

Section	Indication/référence
<b>Alinéa 3 (concerne la section «Stratégie» de la TCFD)</b>	
a. un plan de transition comparable aux objectifs climatiques suisses	<b>Voir chapitre 4.1.2</b>
b. dans la mesure du possible et de manière appropriée, des indications chiffrées ainsi que la publication des hypothèses de base et des méthodes et normes utilisées qui sont essentielles pour comparer.	<b>Voir chapitre 4.1.2</b>
<b>Alinéa 4 (concerne la section «Indicateurs et objectifs» de la TCFD)</b>	
a. Objectifs quantitatifs en termes de CO <sub>2</sub> et, le cas échéant, des objectifs concernant d'autres gaz à effet de serre	<b>Voir chapitre 4.1.2</b>

Section	Indication/référence
<p>b. Indication de toutes les émissions de gaz à effet de serre</p>	<p><b>Voir chapitre 4.1.2.</b> et le sous-chapitre «Bilan des gaz à effet de serre». Tous les gaz à effet de serre des Scopes 1–3 ainsi que les indicateurs d’efficacité sont inclus pour l’année de référence 2022 et pour les années 2024 et 2025. La base de calcul est le Protocole des gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Protocol). Le résumé des données, ainsi que d’autres informations sur la méthodologie, se trouvent ci-après à <b>l’annexe B, tableau «Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques», sous l’article 3 alinéa 4 c.</b></p>
<p>c. Indications chiffrées ainsi que publication des hypothèses de base et des méthodes et normes utilisées qui sont essentielles pour comparer</p>	<p><b>Voir chapitre 4.1,</b> sous-chapitre «Bilan des gaz à effet de serre». Tous les gaz à effet de serre de Scope 1–3 ainsi que les indicateurs d’efficacité sont inclus pour l’année de référence 2022 et pour les années 2024 et 2025. L’exercice 2022 a été choisi comme année de référence, car il s’agit de la première année où un bilan carbone complet a été réalisé et où les données sont donc disponibles.</p> <p><b>Informations approfondies sur la méthodologie du bilan carbone:</b></p> <p>Le bilan est établi selon le Green House Gas Protocol et comprend tous les gaz à effet de serre selon le Protocole de Kyoto (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC, SF<sub>6</sub>, NF<sub>3</sub>), qui sont convertis en équivalents CO<sub>2</sub> (émissions de CO<sub>2</sub>e) pour permettre la comparaison. Chez BLS, les limites de l’organisation sont définies par le contrôle de l’exploitation. Tous les sites de BLS et de ses filiales (BLS Netz AG, BLS trafic longues distances SA, Busland AG, BLS Navigation SA, BLS Immobiliers SA et BLS Cargo AG ainsi que leurs filiales à l’étranger BLS Cargo Italia S.r.l., BLS Cargo Deutschland GmbH et Cargo Nord NV) sont pris en compte.</p> <p>BLS collecte les données brutes et les calcule, parfois avec l’aide de sociétés de conseil externes. Si les données n’ont pas pu être collectées ou n’étaient pas encore disponibles à la clôture de la rédaction, BLS procède à des extrapolations ou estimations. Les facteurs d’émission proviennent en grande partie de la liste des facteurs d’émission de Swiss Climate, qui a fait l’objet d’un audit externe. Les sources utilisées sont principalement: AIB (2025), OFEV/OFEN (2023), Defra (2025), Ecoinvent (V3.12), IPCC (2006), Lauf, Memmler, Schneider (2025), Messmer, Frischknecht, Treeze (2021) et mobitool (V3.1). Chaque année, il est vérifié que les facteurs d’émission sont toujours actuels. Ceux-ci sont, dans la mesure du possible, spécifiques à chaque pays.</p> <p>Dans le cadre de l’amélioration continue du bilan des gaz à effet de serre, les facteurs d’émission pertinents ont été mis à jour en fonction des sources les plus récentes. Ces modifications résultent de nouvelles connaissances scientifiques ainsi que de méthodes de calcul et de sources de données actualisées. Ces ajustements ont un impact direct sur le bilan des gaz à effet de serre.</p>

## Section

## Indication/référence

Principales modifications des facteurs d'émission par rapport à l'année précédente:

**Énergie de chauffage**

- Mix spécifique de chauffage urbain direct des fournisseurs (Scope 2): EWB (+11%), ADEV (–3%): variation due à un mix énergétique adapté
- Mix de chauffage à distance spécifique de BKW direct (–2%) et indirect (+6%) en raison des facteurs d'émission adaptés des facteurs du mix énergétique

**Électricité**

- Mix électrique résiduel Suisse (Scope 2): réduction de 53% en raison d'un mix électrique aligné sur le mix des fournisseurs
- Mix résiduel Pays-Bas, Italie et Belgique (Scope 2): réduction de 80% sur la base de sources actualisées (augmentation de la part d'énergie renouvelable)

Afin d'améliorer encore la saisie et l'évaluation de nos indicateurs environnementaux, BLS mise depuis 2025 sur l'outil dédié aux données de durabilité Sulytics-. Cette plate-forme permet un traitement centralisé, automatisé et nettement plus efficace de toutes les données pertinentes dans les domaines de l'énergie, des émissions et de la consommation de ressources. Elle permet d'améliorer la qualité des données en réduisant les tâches manuelles.

**Scope 1:**

Pour la consommation de carburant des différents véhicules de BLS (locomotives, bus, bateaux, voitures et autres), nous disposons principalement de données mesurées provenant des systèmes internes de saisie des données, comme les achats et les décomptes de cartes de carburant.

Pour les bâtiments loués, la consommation et/ou le système de chauffage ne sont pas toujours connus. Dans ces cas, une estimation de la consommation de chauffage est effectuée sur la base de la surface de référence énergétique, en supposant de manière conservatrice que l'énergie de chauffage était produite par du mazout.

Il n'existe pas de données mesurées concernant les installations de climatisation dans les trains. La quantité de fluide frigorigène est donc calculée sur la base de la quantité consommée et éliminée au cours de l'année correspondante. La quantité dépend fortement du nombre de réparations effectuées sur les circuits de refroidissement.

## Section

## Indication/référence

**Scope 2:**

Les données relatives aux besoins en électricité et au chauffage urbain utilisé par les biens immobiliers proviennent pour la plupart des valeurs de facturation. Dans certains cas, la consommation d'électricité est extrapolée. Des données mesurées sont disponibles pour le courant de traction en Suisse. La méthode de mesure du courant de traction utilisé pour la Suisse a changé, ce qui explique l'augmentation du courant de traction acheté en 2025. Étant donné que le courant de traction provient presque exclusivement de sources renouvelables, nous avons renoncé pour 2025 à un retraitement pour les années précédentes. Au moment de l'établissement du bilan, le courant de traction hors Suisse repose encore en partie sur des extrapolations, car les factures d'électricité ne sont disponibles que plus tard dans l'année. Les données sont mises à jour avec les valeurs effectives pour le rapport de l'année suivante. Selon l'importance de l'écart, une correction du bilan de l'année précédente est effectuée. La méthode «marked-based» est utilisée pour les émissions dues à l'électricité.

**Scope 3:**

Lorsque cela est possible, les émissions du Scope 3 sont calculées selon la méthode basée sur l'activité ou sur la consommation («consumption-based»). Pour tous les biens achetés pour lesquels le poids, la quantité ou les données directes des fournisseurs ne sont pas disponibles, BLS applique la méthode basée sur les dépenses («spend-based»).

**– 3.1 + 3.2 Marchandises, services et biens d'équipement achetés:**

Les deux catégories sont regroupées en raison de la structure des données de BLS. Le calcul est effectué sur une base pluriannuelle selon l'approche «spend-based» appliquée à toutes les dépenses.

**– 3.3 Activités de fourniture d'énergie:**

Il s'agit d'une part des émissions liées à la mise à disposition d'énergie provenant de la consommation directe de carburants, de combustibles et d'électricité à partir des Scopes 1 et 2 (celles-ci sont calculées «consumption-based»), et d'autre part des émissions supplémentaires liées à la mise à disposition d'énergie provenant de la chaîne d'approvisionnement (calculées «spend-based»).

**– 3.4 Transport en amont:**

Cette catégorie comprend les transports de marchandises, de personnes et les trajets de remplacement qui ne sont pas effectués par les propres véhicules de l'entreprise ou qui ne sont pas déjà inclus dans les autres catégories. En raison de la qualité insuffisante des données, elles sont toutes calculées selon l'approche «spend-based».

**– 3.5 Traitement des déchets:**

Tous les déchets produits directement par BLS sont calculés sur la base de la consommation. Les déchets générés par les mandats confiés à des tiers (p. ex. les grands projets) sont calculés selon l'approche «spend-based».

**– 3.6 Déplacements professionnels:**

Les déplacements professionnels en voiture ou en avion ainsi que l'utilisation d'infrastructures externes (p. ex. nuitées d'hôtel) sont calculés à l'aide des relevés de frais et des cartes de carburant. Pour estimer les déplacements professionnels en transports publics, une enquête a été menée auprès des collaborateurs en 2022 et extrapolée sur le nombre actuel de postes à temps plein (ETP). Cette enquête est menée périodiquement.

## Section

## Indication/référence

- **3.7 Trafic pendulaire des collaborateur-trice-s:**  
Pour estimer les trajets pendulaires, BLS a réalisé une enquête auprès des collaborateur-trice-s en 2022 et a extrapolé la valeur sur le nombre actuel d'ETP. Cette enquête est menée périodiquement. BLS a déduit de la valeur calculée les trajets pendulaires effectués sur le réseau de BLS SA, car ils sont déjà inclus dans le Scope 1.
- **3.8 Immobilisations corporelles louées:**  
Les émissions provenant des installations louées sont déjà incluses dans les Scopes 1 et 2 et ne sont pas déclarées séparément.
- **3.9 Transport en aval:**  
Pas de transport en aval pertinent pour le bilan des gaz à effet de serre.
- **3.10 Transformation des produits vendus:**  
Aucune transformation de produits vendus pertinente pour le bilan des gaz à effet de serre n'est disponible.
- **3.11 Utilisation des produits vendus:**  
En font partie les émissions dues à la vente de gazole (diesel) dans les stations-service BLS ainsi que la perte de fluide frigorigène sur les installations frigorifiques de tiers, qui sont rechargées dans l'atelier BLS. Les émissions sont calculées sur la base de la consommation.
- **3.12 Élimination des produits vendus:**  
Aucune élimination des produits vendus pertinente pour le bilan des gaz à effet de serre n'est disponible.
- **3.13 Immobilisations corporelles mises en location:**  
Les émissions provenant des installations mises en location sont déjà incluses dans les Scopes 1 et 2 et ne sont pas déclarées séparément.
- **3.14 Franchises:**  
Aucune franchise pertinente pour le bilan des gaz à effet de serre n'est disponible.
- **3.15 Investissements:**  
Aucun investissement pertinent pour le bilan des gaz à effet de serre n'est disponible.

Pour calculer les émissions basées sur les dépenses, BLS a été assistée par la société de conseil externe ctrl+s qui utilise le modèle «item+s». Ce modèle a été développé pour aider les entreprises à calculer leur empreinte carbone et à établir des rapports sur le climat. Il permet une saisie complète et systématique des émissions en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement (Scope 3 upstream) et suit les principes de la méthode basée sur les dépenses (spend-based) ainsi que des approches d'écobilan (Life Cycle Assessment [LCA]). Le modèle couvre tous les gaz à effet de serre exigés par le GHG Protocol.

Il différencie les facteurs d'émission pour plus de 500 secteurs dans le monde et tient compte des intensités d'émission spécifiques à chaque pays, selon le principe «cradle-to-gate». Le calcul de base fournit un aperçu des émissions totales en tonnes de CO<sub>2</sub>e par catégorie de dépenses de l'entreprise. Pour le calcul, nous utilisons un flux de travail standardisé qui nécessite trois fichiers d'entrée (affectation des données d'approvisionnement, affectation des pays, volume d'achat) et qui génère trois fichiers de résultats (évaluation basée sur les émissions, métadonnées et moyennes spécifiques à l'entreprise). Les résultats des calculs sont soumis à un contrôle qualité automatique et manuel.

## Annexe C

## Indicateurs de performance et bases de calcul

Désignation	Unité	Valeur 2022	Valeur 2024	Valeur 2025	Méthodologie de collecte des KPI
Nombre d'événements naturels entraînant => 5 suppressions de trains Voir chapitre 4.1	#	3	7	6	Mesure du nombre d'événements naturels entraînant des suppressions de trains. Analyse à partir des messages système EFA.  <b>Limites:</b> Seules les mesures effectuées sur le réseau d'infrastructure de BLS sont prises en compte dans les KPI.
Émissions de CO <sub>2</sub> Scope 1 Voir chapitre 4.1	t CO <sub>2</sub> e	17'900	15'600	15'100	Voir annexe B, tableau «Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques», <b>sous art. 3 al. 4 c.</b>
Émissions de CO <sub>2</sub> Scope 2 Voir chapitre 4.1	t CO <sub>2</sub> e	9'800	16'100	15'950	Voir annexe B, tableau «Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques», <b>sous art. 3 al. 4 c.</b>
Émissions de CO <sub>2</sub> Scope 3 Voir chapitre 4.1	t CO <sub>2</sub> e	230'900	236'500	215'500	Voir annexe B, tableau «Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques», <b>sous art. 3 al. 4 c.</b>
Indicateur de référence CO <sub>2</sub> Trafic régional et grandes lignes Train Voir chapitre 4.1	CO <sub>2</sub> e/pkm	10.74	8.56	8.23	Les émissions de gaz à effet de serre incluses ici comprennent les émissions d'électricité ou de carburant pour le transport des moyens de transport correspondants (émissions directes) ainsi que les émissions liées à la fourniture d'énergie (émissions indirectes).
Indicateur de référence CO <sub>2</sub> Transport autos Voir chapitre 4.1	CO <sub>2</sub> e/voiture	44.50	47.34	44.45	
Indicateur de référence CO <sub>2</sub> Trajet en bus Voir chapitre 4.1	CO <sub>2</sub> e/kilomètre	1'176	1'142	1'296	
Indicateur de référence CO <sub>2</sub> Navigation Voir chapitre 4.1	CO <sub>2</sub> e/skm	26'785	27'622	28'788	
Indicateur de référence CO <sub>2</sub> Fret Voir chapitre 4.1	CO <sub>2</sub> e/btkm	1.79	1.84	1.86	

Désignation	Unité	Valeur 2022	Valeur 2024	Valeur 2025	Méthodologie de collecte des KPI
Électricité générale Voir chapitre 4.1	GWh	24.6	23.9	24.7	Les valeurs se basent en grande partie sur des valeurs de consommation. En l'absence de valeurs disponibles à la clôture de la rédaction, nous utilisons les extrapolations des années précédentes.
Courant de traction Suisse Voir chapitre 4.1	GWh	237.0	229.0	217.0	
Courant de traction UE Voir chapitre 4.1	GWh	90.5	107.8	108.7	
Courant de traction pour l'exploitation du réseau suisse (hors trajets propres) Voir chapitre 4.1	GWh	45.3	46.1	44.9	
Carburants Voir chapitre 4.1	GWh	57.3	50.1	50.5	
Énergie de chauffage Voir chapitre 4.1	GWh	12.9	10.7	9.0	
Production propre d'électricité photovoltaïque Voir chapitre 4.1	GWh	1.36	1.43	2.59	
Nombre de sites pollués selon le CSP OFT Voir chapitre 4.2	#	50	51	49	Recensement des sites contaminés (cadastre public des sites pollués) par l'Office fédéral des transports (OFT).  <b>Limites:</b> Actuellement, il n'existe pas encore d'aperçu complet des propriétés foncières de BLS. Il est donc toujours possible d'identifier des polluants qui ne sont pas encore enregistrés dans le cadastre.

Désignation	Unité	Valeur 2022	Valeur 2024	Valeur 2025	Méthodologie de collecte des KPI
Part des surfaces de biodiversité avec un entretien écologique des espaces verts Voir chapitre 4.3	%	20.1	19.1	19.2	<p>L'évaluation est basée sur l'hypothèse la plus pessimiste (Worst Case): toutes les surfaces entretenues par des particuliers sont déjà comptabilisées par ces derniers dans les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Le chiffre pour l'année passée n'est pas encore disponible de manière définitive au moment de la clôture de la rédaction du rapport de durabilité. C'est pourquoi une valeur intermédiaire est indiquée à chaque fois. Le chiffre pour 2024 a été actualisé en conséquence.</p> <p><b>Limites:</b> Les surfaces des mesures de remplacement ne sont pas prises en compte. L'évaluation est basée sur l'hypothèse la plus pessimiste (Worst Case): toutes les surfaces entretenues par des particuliers sont déjà comptabilisées par ces derniers dans les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB).</p>
Nombre de places de formation Voir chapitre 4.5	#	115	124	136	<p>Mesure du nombre d'apprenti-e-s chez BLS (y compris dans les filiales) au 31.12.</p> <p><b>Limites:</b> Jusque fin 2024, les apprenti-e-s de Busland AG ainsi que les places de stage d'intégration n'étaient pas comptabilisés dans ce chiffre.</p>
Taux d'embauche par BLS Voir chapitre 4.5	%	44	57	51	<p>Mesure du taux d'embauche des apprenti-e-s de BLS SA (y compris les filiales) au 01.08.</p> <p><b>Limites:</b> Jusque fin 2024, les apprenti-e-s de Busland AG ainsi que les places de stage d'intégration n'étaient pas comptabilisés dans ce chiffre.</p>
Part de collaboratrices Voir chapitre 4.5	%	17.18	18.70	19.09	<p>Nombre de collaborateurs et collaboratrices au 31.12.2025. Calcul: (nombre de femmes/effectifs totaux) x 100</p> <p><b>Limites:</b> Le sexe est comptabilisé selon l'indication sur la pièce d'identité et non selon l'appréciation personnelle.</p>
Proportion de femmes aux postes de direction (personnel) Voir chapitre 4.5	%	10.70	11.50	12.72	<p>Nombre de collaborateurs et collaboratrices au 31.12.2025. Calcul: (nombre de femmes cadres/nombre total des cadres) x 100</p> <p><b>Limites:</b> Les calculs ne comprennent que le personnel de BLS SA et de BLS Cargo SA en Suisse.</p>

Désignation	Unité	Valeur 2022	Valeur 2024	Valeur 2025	Méthodologie de collecte des KPI
Pourcentage de collaborateurs et collaboratrices de nationalité étrangère Voir chapitre 4.5	%	9.00	9.60	9.84	<p>Nombre de collaborateurs et collaboratrices au 31.12.2025. Calcul: (nombre de collaborateur-trice-s sans pièce d'identité suisse/nombre total de collaborateur-trice-s cadres) x 100</p> <p><b>Limites:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les calculs ne comprennent que le personnel de BLS SA et de BLS Cargo SA en Suisse.</li> <li>– Si les collaborateur-trice-s ont deux nationalités, cela n'est pas représenté dans le système.</li> </ul>
Taux d'absentéisme pour maladie Voir chapitre 4.5	%	2.79	2.40	2.57	<p>Créé avec UKA-Report «Reporting trimestriel2» (logiciel de gestion des déclarations d'accident et de maladie). Calcul: moyenne sur l'année</p> <p><b>Limites:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les calculs ne comprennent que le personnel de BLS SA et de BLS Cargo SA en Suisse.</li> <li>– Il est possible que des certificats médicaux manquent ou que des accidents ne soient pas reconnus comme tels et soient donc enregistrés comme maladie.</li> </ul>
Taux de fluctuation net Voir chapitre 4.5	%	4.12	3.85	3.45	<p>Calcul: licenciements par l'employeur/effectifs totaux 2025 (moyenne), moyenne sur l'année</p> <p><b>Limites:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les calculs ne comprennent que le personnel de BLS SA et de BLS Cargo SA en Suisse.</li> <li>– Ce chiffre suppose que les départs soient correctement enregistrés.</li> </ul>
Taux d'accidents professionnels Voir chapitre 4.5	#	2.54	2.24	1.70	<p>Calcul: nombre d'accidents du travail avec journées d'arrêt/100 ETP, comparaison avec moy. des 7 dernières années</p> <p><b>Limites:</b></p> <p>Le chiffre se réfère à l'ensemble du groupe BLS.</p> <p><i>Remarque:</i> le KPI indique désormais le taux d'accidents professionnels. Toutes les valeurs présentées ont été calculées selon cette méthodologie.</p>
Proportion de gares accessibles Voir chapitre 4.7	%	73	78	79	<p>Mise en service de gares aménagées</p> <p><b>Limites:</b></p> <p>La valeur est toujours calculée au début de l'année suivante, c'est pourquoi le KPI indique la situation au début de l'année suivante.</p>

Désignation	Unité	Valeur 2022	Valeur 2024	Valeur 2025	Méthodologie de collecte des KPI
Informations fournies par BLS, en gare Voir chapitre 4.7	Valeur	7.5	7.6	7.7	Valeur moyenne sur une échelle de 10, issue d'un sondage en ligne réalisé du 17 septembre au 4 octobre 2025 auprès de 1511 participant-e-s (client-e-s de BLS âgés de 18 ans et plus et domicilié-e-s dans le canton de Berne). Division en sous-groupes: train, bus, bateau et transport autos.  Pondération: Cotation interlock par sexe*cohorte d'âge
Informations fournies par BLS, dans les trains en service normal Voir chapitre 4.7	Valeur	8.0	8.0	8.2	
Informations fournies par BLS, durant les trajets en bus Voir chapitre 4.7	Valeur	8.2	8.3	7.9	
Informations fournies par BLS, durant les trajets en bateau Voir chapitre 4.7	Valeur	8.3	8.6	8.6	
Informations reçues, dans la zone d'attente du transport autos Voir chapitre 4.7	Valeur	/	7.8	7.7	
Informations fournies par BLS, dans le train en cas de perturbations Voir chapitre 4.7	Valeur	7.1	7.4	7.5	
Sécurité ressentie, en gare Voir chapitre 4.7	Valeur	7.9	7.6	7.7	
Sécurité ressentie, dans le train Voir chapitre 4.7	Valeur	8.1	7.9	7.4	

Désignation	Unité	Valeur 2022	Valeur 2024	Valeur 2025	Méthodologie de collecte des KPI
Sécurité ressentie, dans le bus Voir chapitre 4.7	Valeur	8.3	8.2	8.3	Valeur moyenne sur une échelle de 10, issue d'un sondage en ligne réalisé du 17 septembre au 4 octobre 2025 auprès de 1511 participant-e-s (client-e-s de BLS âgés de 18 ans et plus et domicilié-e-s dans le canton de Berne). Division en sous-groupes: train, bus, bateau et transport autos.  Pondération: Cotation interlock par sexe*cohorte d'âge
Sécurité ressentie, sur le bateau Voir chapitre 4.7	Valeur	9.1	9.1	9.1	
Sécurité ressentie, sur le feroutage Voir chapitre 4.7	Valeur	8.2	8.3	8.6	
Nombre de mises en danger liées aux trains Voir chapitre 4.7	#	32	66	81	Mesure des événements sur le réseau. Les événements comprennent les dangers dus aux autres trains, aux mouvements de manœuvre, aux équipements de travail, aux véhicules routiers, aux obstacles et aux personnes.

## Annexe D

### Définitions European Sustainability Reporting Standards (ESRS)

Certains termes des European Sustainability Reporting Standards (ESRS) ont été utilisés dans le présent rapport de durabilité sous une forme légèrement adaptée. Ces adaptations portent sur les thèmes essentiels pour BLS et visent à formuler les contenus de manière plus claire et plus accessible, sans en dénaturer le sens initial.

Désignation selon les ESRS	Désignation dans le rapport de durabilité 2025
<b>Changement climatique</b>	Identique
Adaptation au changement climatique	Identique
Protection du climat	Identique
Énergie	Identique
<b>Pollution de l'environnement</b>	Identique
Pollution de l'air	Regroupée dans «Pollution de l'air, du sol et de l'eau»
Pollution du sol	Regroupée dans «Pollution de l'air, du sol et de l'eau»
Pollution de l'eau	Regroupée dans «Pollution de l'air, du sol et de l'eau»
<b>Biodiversité et écosystèmes</b>	Identique
Causes directes de l'appauvrissement de la biodiversité	Biodiversité
<b>Utilisation des ressources et économie circulaire</b>	Identique
Apports de ressources, y compris utilisation des ressources	Apport et utilisation des ressources

Désignation selon les ESRS	Désignation dans le rapport de durabilité 2025
Sorties de ressources liées aux produits et services	Sorties de ressources
<b>Main-d'œuvre de l'entreprise</b>	Ressources humaines
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de traitement et égalité des chances
Conditions de travail	Identique
<b>Main-d'œuvre dans la chaîne de création de valeur</b>	Identique
Autres droits liés au travail	Droits liés au travail pour les personnes vulnérables
<b>Consommateurs et utilisateurs finaux</b>	Clientèle
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Inclusion sociale des client-e-s
Conséquences en matière d'information pour les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Conséquences pour la clientèle en matière d'information
Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Sécurité personnelle des client-e-s
<b>Gestion d'entreprise</b>	Identique
Culture d'entreprise	Identique
Protection des lanceur-se-s d'alerte (whistleblowers)	Protection des lanceur-se-s d'alerte
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris pratiques de paiement	Relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement